

## LA MAISON DU TEMPLE DE TOULOUSE : UN SITE MÉCONNU

par Bernadette SUAU\*

Un peu partout en Europe, et en France en particulier, les templiers ont toujours joui d'un grand prestige, qui s'explique non seulement par leur histoire et leurs richesses, mais aussi par les conditions tragiques de la suppression de l'Ordre ; le tout imprégné de mystères, légendes et affabulations. À Toulouse<sup>1</sup>, on leur a préféré de tout temps les hospitaliers, plus tôt solidement installés à l'intérieur de la ville et qui ont laissé de nombreux témoignages et d'imposants édifices. Dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle cependant, et Toulouse n'est pas le seul exemple<sup>2</sup>, hospitaliers et templiers résident dans le même quartier (rue de la Dalbade) ; les premiers, toutefois, conscients de leur supériorité non justifiée, se montrent peu conciliants à l'égard de leurs voisins, les templiers, qui apparaissent alors, contrairement à leur réputation, beaucoup plus modestes dans leurs prétentions. Les templiers en revanche sont bien mieux implantés en zone rurale, notamment aux abords de la ville, où progressivement ils reçoivent et acquièrent de vastes domaines (Larramet<sup>3</sup>, La Cavalerie<sup>4</sup>, Fontenilles<sup>5</sup> et Lespinet<sup>6</sup>). Très présents, en outre, en Rouergue et dans le Larzac, ils quadrillent véritablement Toulouse et le Toulousain, avec Douzens, près de Carcassonne, à l'est, mais aussi Montsaunès, en Comminges, et Marestang (L'Isle-Jourdain) à l'ouest, aux portes de la Gascogne. Enfin, ils ont surtout colonisé la vallée de la Garonne, depuis La Villedieu (Castelsarrasin) jusqu'à Bordeaux, où l'emprise urbaine de l'Ordre de la Milice se concrétise par la construction d'une vaste résidence en plein centre de la ville. C'est d'ailleurs cette résidence que les hospitaliers, après la suppression des templiers au début du XIV<sup>e</sup> siècle, s'efforcèrent d'occuper, si bien que la commanderie hospitalière de Malte de Bordeaux a pu garder, jusqu'à la

---

\* Communication présentée le 16 décembre 2008 cf. *infra* « Bulletin de l'année académique 2008-2009 », p. 274.

1. La maison du Temple de Toulouse n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie. Cependant, Antoine DU BOURG lui consacre un sous-chapitre dans *Histoire du grand-prieuré de Toulouse...*, Toulouse, 1883, 730 p., ici p. 69-81.

2. On se reportera essentiellement aux travaux de Damien CARRAZ, « Les ordres militaires et la ville (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). L'exemple des commanderies urbaines de la basse vallée du Rhône », *Annales du Midi*, t. 114, 2002, p. 275-292 ; *Idem*, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312), ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, PUL, 2005, 662 p., ici p. 255-283 ; *Idem*, « Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) », dans « L'étude des ordres religieux-militaires en France : la fin d'une marginalité ? », Alain DEMURGER (dir.), publiée dans *Cahiers de recherches médiévales (A Journal of Medieval Studies)*, n° 15, 2008, p. 175-202 ; *Idem*, « Les ordres militaires et le fait urbain en France méridionale (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles) », *Moines et religieux dans la ville (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 44, 2009, p. 127-165.

3. Larramet (communes de Toulouse et de Tournefeuille). Donation très importante en 1134 : donation de la chapellenie de l'église Sainte-Marie de « Rameto », par Amiel, évêque de Toulouse ; puis donation, par l'archevêque d'Auch, la famille d'Isle et plusieurs seigneurs, de l'église Sainte-Marie, du territoire de La Ramet et d'un emplacement pour construire la « villa » et la sauveté de Larramet ; voir A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 51 et suiv., pièces just. XII, XIII, XIV ; Archives départementales de la Haute-Garonne (désormais A.D.H.G.), H Malte Toulouse 136.

4. La Cavalerie (commune de Toulouse, quartier de Saint-Cyprien). En 1169, Bernard de Saint-Romain donne à maître Peire de Toulouse le palais de Peirelate qu'il possédait à Saint-Cyprien, désigné sous le nom de La Cavalerie : A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 71 et pièce justificative XCI ; A.D.H.G., H Malte Toulouse 3, pièces 56-58.

5. Fontenilles, canton de Saint-Lys. En 1162, donation par Guillaume et Yzarn d'Assalit et autres des terres qu'ils possédaient à Fontenilles : A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 71 et pièce just. XXII ; A.D.H.G., H Malte Toulouse 1, pièce 62.

6. Lespinet (commune de Toulouse). Vente en 1241 par Sicard de Miremont et ses enfants : A.D.H.G., H 318.

Révolution, le titre officiel de « Temple de Bordeaux »<sup>7</sup>. À ce jour, une rue de Bordeaux, proche de la cathédrale Saint-André, s'appelle toujours rue du Temple.

Il en fut tout autrement à Toulouse où les noms de maison du Temple et rue du Temple n'ont pas survécu à la Révolution<sup>8</sup>.

Cependant, la maison du Temple de Toulouse n'est pas complètement tombée dans l'oubli. Les témoignages archéologiques certes sont ténus et ne permettent aucune comparaison avec le tout proche et majestueux hôtel Saint-Jean. On sait néanmoins qu'au xv<sup>e</sup> siècle la maison du Temple a abrité un hôpital<sup>9</sup> et qu'elle était située aux n<sup>os</sup> 13 et 15 actuels de la rue de la Dalbade. Il faut bien reconnaître que cette façade (fig. 1) ne suscite ni enthousiasme ni ravissement, même si elle fait partie, depuis décembre 1981, d'un ensemble de bâtiments partiellement protégés au titre des Monuments historiques<sup>10</sup>.

À cette date-là, le pignon en briques du 13 rue de la Dalbade servait d'entrée à l'ancien couvent des religieuses de la Visitation qui, depuis le début du xix<sup>e</sup> siècle, occupait non seulement l'ancienne maison du Temple, qu'elles ont complètement transformée, mais aussi le bel hôtel mitoyen appelé l'« hôtel Le Masuyer ». En 1981, les religieuses de la Visitation ont fermé leur établissement toulousain et vendu l'ensemble des bâtiments de leur couvent, converti depuis en maison de retraite sous le nom des *Jardins d'Arcadie*. L'arrêté de protection, contemporain de cette dernière mutation, entendait préserver, dans une certaine mesure, un site chargé d'histoire, l'ancien hôtel Le Masuyer et des bâtiments construits au xix<sup>e</sup> siècle, dont la chapelle du couvent, vaste édifice imposant et austère, doté d'un décor intérieur et d'un mobilier (toiles de Despax et de Pierre-Théodore Suau) qui méritaient d'être conservés et qui étaient menacés par des promoteurs projetant d'y ajouter des planchers intermédiaires pour accroître les surfaces de logement<sup>11</sup>.

### *Pourquoi cette étude ?*

En 1996, les Archives départementales de la Haute-Garonne ont acheté un petit fonds d'archives privées<sup>12</sup>, concernant la famille Le Masuyer et notamment Gilles Le Masuyer, premier président du parlement de Toulouse, qui, autour de 1620, fait construire un hôtel particulier, rue de la Dalbade, naturellement à l'origine d'usurpations et de litiges. Des conflits et procédures s'ensuivent, d'une part avec les clarisses, ses voisines au midi, et d'autre part avec



FIG. 1. TOULOUSE, MAISONS 13 ET 15 RUE DE LA DALBADE EN 2008, ancien couvent de la Visitation, emplacement de la maison du Temple.

Cliché Olivier Gaiffe (DRAC Midi-Pyrénées).

7. A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, op. cit., p. 439.

8. Cependant, en 1840, on l'appelle encore parfois rue du Temple : Alexandre DU MÈGE, *Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse*, Toulouse, Laurent Chapelle éd., 1844-1846, 4 tomes, ici t. IV, p. 479.

9. Dans l'ouvrage récemment publié, *Toulouse au Moyen Âge, 1000 d'histoire urbaine (400-1480)*, (dir. Jean Catalo, Quitterie Cazes), Toulouse, Loubatières, 2010, l'hôpital du Temple n'est que très brièvement évoqué. Le présent article permettra sans doute de compléter et corriger les données fournies sur cet établissement hospitalier.

10. Arrêté ministériel du 8 décembre 1981 : sont inscrites à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques les façades, les toitures et la chapelle de l'ancien hôtel de Béarn, ainsi que les toitures et façades de l'hôtel Le Masuyer, tous les deux appartenant au couvent de la Visitation.

11. Dossier conservé au Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (Toulouse, rue du Taur). Le 25 février 1981, Bernard Calley, alors architecte des Bâtiments de France, alerte Georges Costa, inspecteur des Monuments historiques, et Bernard Voinchet, architecte en chef. L'arrêté de protection date du mois de décembre de la même année.

12. A.D.H.G., sous-série 73 J. Grâce à une subvention des Amis des Archives de la Haute-Garonne, nous avons pu faire l'achat de ce fonds privé. Gilles Le Masuyer fut premier président du parlement de Toulouse de 1616 à 1631, date de son décès. Il est mort de la peste et il a été enterré dans l'église Saint-Pierre-des-Cuisines de Toulouse. Il fut un ardent défenseur du catholicisme et fut le « véritable chef du parti ultra en Languedoc... » : Daniel LIGOU, *Le protestantisme en France de 1598 à 1715*, coll. Regards sur l'Histoire, Paris, Liège, S.E.D.E.S., 1968, p. 94.

les hospitaliers, ses voisins côté septentrional, qui occupent la maison toujours appelée alors maison du Temple, devenue membre de la commanderie de Garidech<sup>13</sup>. Pour mettre un terme au litige qui oppose Gilles Le Masuyer à Jules de Montmorency<sup>14</sup>, commandeur de Garidech, la chambre des Requêtes du parlement de Toulouse confie à Pierre Souffron, architecte du roi, « directeur des œuvres du pont de Toulouse », le soin de dresser un procès-verbal d'expertise illustré d'un plan, qui a été conservé, quelque peu mutilé (fig. 2 et 3). Ce plan de 1622<sup>15</sup> constitue, même pour la période médiévale, la véritable colonne vertébrale de notre étude. Il représente non seulement la maison du Temple mais aussi l'hôtel Le Masuyer et, tout comme le procès-verbal de la chambre des Requêtes et le rapport d'expertise de Pierre Souffron, il a déjà été publié par Michèle Éclache, dans son ouvrage sur les demeures toulousaines du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Un autre document, découvert depuis peu, a aussi excité notre curiosité et nous a incitée à poursuivre des recherches : dans le fonds du collège Saint-Jean, conservé aux Archives départementales, se trouve en effet un rouleau<sup>17</sup>, formé de deux parchemins cousus ensemble, non daté, mais rédigé en langue d'oc et dans une écriture qui pourrait remonter au milieu du XV<sup>e</sup> siècle (fig. 4). Il contient le nom d'une trentaine de Toulousains, du quartier de la Dalbade, mais pas seulement<sup>18</sup>, artisans et commerçants pour la plupart, sans que cela soit toujours précisé<sup>19</sup>. Ils souhaitent tous, pour le rachat de leurs péchés, être enterrés dans la maison du Temple ou dans son cimetière, souvent en famille, avec femme et enfants, moyennant une aumône de quelques dizaines de sous (de 5 à 40 sous). Ce parchemin, qui n'est pas un rouleau mortuaire, porte au verso la mention écrite plus tardivement de « rouleau des noms de ceux qui avoient sépulture au Temple » et se présente comme un enregistrement d'actes passés devant notaire, afin d'obtenir une véritable concession dans la maison du Temple, ou dans son cimetière, dont l'existence ainsi est encore parfaitement attestée au XV<sup>e</sup> siècle. Il n'est guère possible d'en tirer d'autres conclusions, d'autant que ce document médiéval est complètement isolé dans une liasse non classée et ne contenant que des pièces d'époque moderne. Toute vérification en outre dans les fonds notariés est exclue puisque les études des notaires Pierre Marti et Pierre Montso, mentionnés dans le document, n'ont laissé aucun témoignage écrit. Il ne faut pas oublier cependant que les étés 1440 et 1450 furent particulièrement meurtriers : la peste en effet a sévi fortement dans la ville de Toulouse, et ces épidémies furent à l'origine d'une augmentation notable de testaments enregistrés par les notaires toulousains<sup>20</sup>.

La méthodologie adoptée pour cette étude, loin d'être exhaustive, s'inspire de celle mise au point par les professeurs Charles Higounet (1911-1988) et Philippe Wolff (1913-2001), pour la publication des *Atlas historiques des villes de France*<sup>21</sup>. Cette méthodologie a ensuite été adoptée et développée par le professeur Jean-Bernard Marquette, dans les travaux de recherche qu'il a menés en Aquitaine et qu'il a appelés les *POSHA* (Plans d'occupation des sols historiques et archéologiques)<sup>22</sup>. Pour la maison du Temple de Toulouse, nos prétentions restent

13. Commune située au nord de Toulouse (canton de Montastruc-la-Conseillère).

14. Commandeur de Garidech autour de 1620. Sur cette commanderie, voir Pierre Vidal, *Commanderie de l'Ordre de Malte, une seigneurie ecclésiastique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1992.

15. A.D.H.G., 73 J 2, pièces 24-25 ; 16 septembre 1622.

16. Michèle ÉCLACHE, *Demeures toulousaines du XVII<sup>e</sup> siècle : sources d'archives (1600-1630 environ)*, Toulouse, univ. Toulouse-Le Mirail, coll. Méridiennes, 2007, 338 pages ; pour l'hôtel Le Masuyer, voir la page de couverture et p. 184-199.

17. A.D.H.G., fonds (non classé) du collège Saint-Jean, liasse 8. Parchemins de 13 cm de large, 51 et 55 cm de long.

18. Le lieu d'habitation n'est pas systématiquement indiqué : on trouve les rues Saint-Barthélemy, *Ramon d'Alfaro* (Pharaon), *la carrera detras lo Carme ou del Carme* (4 mentions), la rue Saint-Rémézy (quatre mentions), la rue du Temple (2 mentions), mais aussi le quartier Sainte-Catherine, la porte Montoulieu (3 mentions), l'ort de Saint-Jacques (2 mentions), la porte Arnaud-Bernard (2 mentions).

19. Les professions sont rarement précisées. Nous avons relevé les noms d'un charpentier (*fustier*), d'un tanneur (*affachaire*), d'un *mazelier*, d'un foulon (*paraire*), d'un aiguilletier, d'un marchand (Jacques Calvet). Il faut noter le nom du bourgeois Raymond de Gomerville (Gameville ?), *ciutada* (bourgeois), qui donne une aumône de 100 sous (5 livres). En 1433, noble Louis de Gameville porte le titre de bourgeois : Philippe WOLFF, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450)*, Paris, 1954, ici p. 200. Une consultation des fichiers de Philippe Wolff, conservés à la bibliothèque d'Études méridionales, rue du Taur, n'a apporté aucun renseignement complémentaire.

20. Ph. WOLFF, *op. cit.*, p. 76.

21. Nous avons été associée à la publication de cette collection pour la ville de Rodez : Bernadette SUAUI, *Rodez, Aveyron*, Paris, CNRS, 1983.

22. Nous avons été également associée à ces travaux pour les POSHA des villes d'Aire et de Dax (Landes) : Bernadette SUAUI, Jean CABANOT, avec la collaboration de Brigitte WATIER, *Plans d'occupation des sols historique et archéologique d'Aquitaine*, II, *Aire-sur-l'Adour*, Université de Bordeaux III, Centre de recherches sur l'occupation du sol et le peuplement, 1982, 2 tomes, cartes et plans ; Jean-Claude MERLET, Brigitte WATIER, Bernadette SUAUI, Jean CABANOT, *Plans d'occupation des sols historique et archéologique d'Aquitaine*, III, *Dax*, Université de Bordeaux III, Centre de recherches sur l'occupation du sol et le peuplement, 1986, 2 tomes.

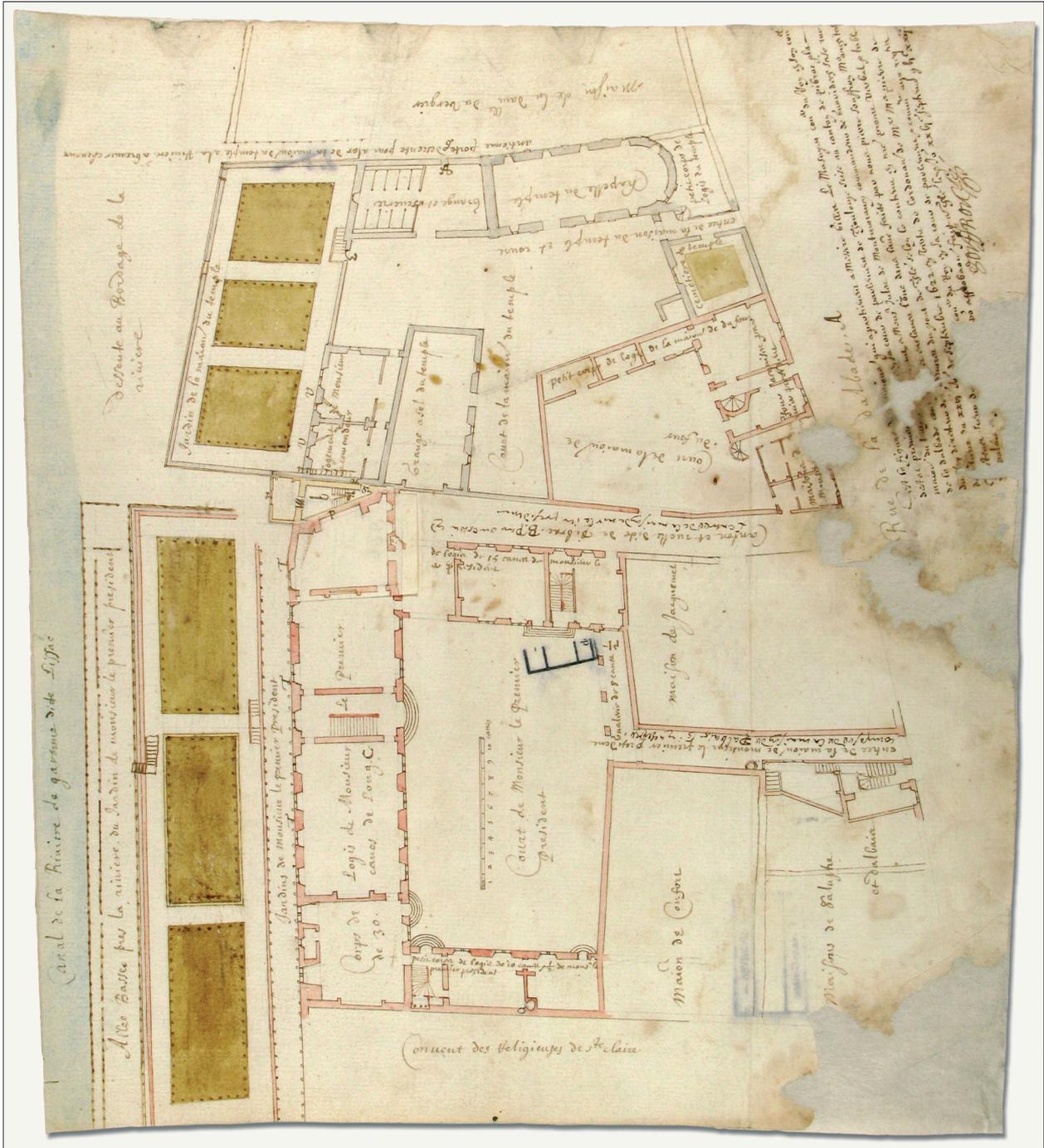


FIG. 2. LA MAISON DU TEMPLE ET L'HÔTEL LE MASUYER, plan d'ensemble par Pierre Souffron, papier, 1622, A.D.H.G., 73 J 2, pièce 24.  
 Cliché Conseil général de la Haute-Garonne, A.D.H.G., Bruno Venzac, Laure-Catherine Thémelin.



modestes : il ne s'agit pas d'en donner une monographie exhaustive mais d'établir un dossier documentaire, archivistique, bibliographique, archéologique, par grandes périodes historiques, des origines à nos jours. Notre propos en réalité ne prend en compte que l'historique du site pendant le Moyen Âge et la période moderne, quand il a abrité successivement la maison du Temple, puis l'hôpital du Temple, un collège et enfin une maison de rapport qui, sous l'Ancien Régime, devait prendre le nom d'hôtel de Béarn.

## Les templiers à Toulouse jusqu'à la suppression de l'ordre du Temple

### *Les établissements templiers au XIII<sup>e</sup> siècle*

#### *La première maison du Temple à Toulouse (vers 1135)*

En réalité la maison du Temple étudiée aujourd'hui ne correspond pas à la première résidence des templiers à Toulouse. Leur première demeure en effet était située tout près de l'église de la Dalbade, difficile à localiser très précisément, peut-être à l'angle de la rue de la Dalbade et de la place de Gorsse. Laurent Macé<sup>23</sup> a déjà évoqué comment, quelque vingt ans après la donation de Toset de Toulouse en faveur des hospitaliers, les enfants du même Toset, Raymond Ratier, Bertrand Estrouba, leurs deux sœurs et beaux-frères ont, vers 1135, donné à l'ordre du Temple *totum honor*<sup>24</sup> qui s'étend de l'église de la Dalbade « jusqu'à la rue et jusqu'à l'autre rue » qui transite devant l'église Saint-Rémi<sup>25</sup>. L'*honor* de la famille de Toulouse est alors devenu la résidence urbaine des templiers, mais peut-être pas, dans un premier temps, leur résidence principale.

Car la première et la plus importante implantation des templiers à Toulouse se fait aux portes de la ville, dans des conditions plus que favorables. Alors qu'au début du XII<sup>e</sup> siècle le frère hospitalier Gérard apparaît comme un personnage isolé, presque suspect aux yeux des instances religieuses de l'époque et notamment de l'évêque toulousain Amiel<sup>26</sup>, quelque trente ans plus tard, en 1134, le même évêque Amiel – remarquable par la longévité de son épiscopat et par l'autorité qu'il exerce, dans la lignée de ses prédécesseurs Durand de Bredons ou Izarn, non seulement sur le clergé séculier mais aussi sur le clergé régulier – accueille officiellement le templier Gérard de Nocura, délégué d'Hugues de Payens. Amiel est accompagné de toute la fine fleur de la société toulousaine et gasconne, religieuse et laïque, en l'absence toutefois d'Anfos, comte de Toulouse, peu présent alors dans ses possessions toulousaines, dont on ne peut cependant nier l'intérêt pour les templiers, puisque, cette même année 1134, il les autorise à acquérir des biens sur ses terres<sup>27</sup>. L'évêque Amiel commence par donner aux templiers l'église Notre-Dame de Larramet ; l'archevêque d'Auch, le prieur de la Daurade, mais aussi la famille de l'Isle et la famille de Comminges, tout comme Pilistort et Bernard Raymond son frère, chanoine de Saint-Étienne, le prêtre Bernard Barrau, et autres seigneurs toulousains, tous se bousculent pour offrir des biens qui vont constituer aux portes de Toulouse le domaine templier de Larramet, avec également un emplacement pour la fondation d'une *villa* et d'une sauveté<sup>28</sup>. Cette première implantation rappelle le rôle joué par les templiers dans l'aménagement du territoire et le développement de l'agriculture et de l'élevage, en zone rurale ou dans les zones périphériques des villes.

Paradoxalement, et malgré cet accueil triomphant en milieu urbain, les templiers n'osent pas, semble-t-il, résister à leurs voisins hospitaliers qui ont mis au point un programme d'investissements fonciers<sup>29</sup> autour de l'église

23. Patrice CABAU, Laurent MACÉ, Dominique WATIN-GRANDCHAMP, « Deux inscriptions du cloître de l'ancienne maison de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse (XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *M.S.A.M.F.*, t. LXIV, 2004, p. 93-108, ici p. 103.

24. L'*honor* n'est pas une simple maison mais un « bien qui accroît le prestige de son possesseur », un bien « qui appartient à la sphère des dominants » : Benoît CURSENTE, *Des maisons et des hommes, la Gascogne médiévale (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1998, 609 pages, ici p. 87.

25. A.D.H.G., H Malte Toulouse 1, pièce 45 ; A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, pièce just. XXI.

26. Voir notre article, Bernadette SUAÛ, « L'église de la Dalbade et l'hôpital Saint-Rémi au XII<sup>e</sup> siècle : les bases de sept siècles de voisinage », dans *Toulouse, ancien grand prieuré de Saint-Jean de Jérusalem*, Projet de recherche sous la direction de Nelly Pousthomis-Dalle, Série médiévale et moderne, Service régional de l'archéologie, Toulouse, 2008, 488 pages, p. 189-211, ici p. 192-194.

27. D. CARRAZ, *L'Ordre du Temple*, *op. cit.*, p. 112.

28. Voir la note 3.

29. Nelly POUSTHOMIS-DALLE, « Histoire et archéologie de la commanderie-grand prieuré des hospitaliers de Saint-Jean à Toulouse : état de la recherche », dans *Les ordres religieux militaires dans le Midi (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 41, 2006, p. 239-264, ici p. 240.

Saint-Rémi et de l'église de la Dalbade, laquelle dépendait du tout proche prieuré de la Daurade et que les hospitaliers cherchent, mais en vain, à annexer, afin de s'étendre sur tout le « moulon ». Une telle proximité entre les deux maisons militaires et religieuses, rivales tout en étant complémentaires, ne pouvait qu'engendrer des conflits.

*La seconde maison du Temple (vers 1180-1200)*

Quelque vingt ans plus tard (vers 1154), en effet, un litige éclate à propos du *casal* ou du *planum* donné aux hospitaliers en 1115 par Toset de Toulouse, que les templiers, se croyant chez eux, empruntaient pour entrer et sortir de leur maison (*honor militum Templi*) ; jusqu'au moment où Bernard d'Azillan, prieur des hospitaliers, leur fait comprendre, non sans arrogance et supériorité, que ce droit de passage leur est accordé par tolérance mais qu'il disparaîtra le jour où lui et ses frères hospitaliers décideront d'agrandir l'église de la Dalbade, dont ils revendiquaient le patronage<sup>30</sup>.

Dans ces conditions, une question vient tout de suite à l'esprit. Pendant combien de temps les templiers vont-ils supporter de telles vexations alors que, par ailleurs, leurs possessions ne cessent de s'accroître<sup>31</sup> ? On constate en même temps la longue présence, exceptionnelle à la tête de la baillie de Toulouse, de Peire de Toulouse (1167-1179<sup>32</sup>), auquel succède un maître qui a joué un rôle essentiel. Il s'agit de Peire Bérenger, issu d'une grande famille de Provence, dont plusieurs membres sont entrés dans l'Ordre de la Milice<sup>33</sup>. Il n'est peut-être pas devenu grand maître de Provence, mais c'est un personnage important qui dirige, dans les années 1160-1170, la maison de Montsaunès<sup>34</sup>, à un moment où précisément on entreprend la construction de la très belle église encore conservée. On le retrouve ensuite à Arles, vers 1178<sup>35</sup>, et en Toulousain, entre 1180 et 1185.

L'absence de cartulaire n'a guère facilité notre tâche, d'autant qu'une grande partie des titres féodaux des templiers de Toulouse a péri dans l'incendie de leur maison, sans doute en 1217. Cet incendie, attribué à Simon de Montfort, qui alors assiégeait Toulouse, a dévasté le quartier Saint-Rémézy, si bien que la maison de la Milice a été *afflamata pro igne* et détruite<sup>36</sup>.

Dans un premier temps, nous pensions, comme Antoine Du Bourg, que les templiers avaient continué stoïquement à supporter les vexations des hospitaliers pendant 80 ans, au moins, jusqu'au moment où l'incendie dévastateur les avait contraints à déménager et à aménager sur les bords de Garonne.

En réalité, ils n'ont pas attendu aussi longtemps. Plusieurs arguments permettent d'étayer cette affirmation.

On constate, tout d'abord, que dans la longue procédure qui oppose, entre 1168 et 1180, les hospitaliers au prieur de la Daurade<sup>37</sup>, lequel avait entrepris malgré les prétentions de ses voisins la reconstruction, ou tout au moins l'agrandissement, de l'église de la Dalbade sur le *casal* emprunté par les templiers, nous l'avons vu, pour entrer et sortir de chez eux, ces derniers, pourtant fortement concernés, ne sont mentionnés dans aucun texte. On peut donc supposer qu'ils avaient déjà quitté le site ou tout au moins qu'ils envisageaient de l'abandonner.

Si, en outre, la maison des templiers mitoyenne de l'église de la Dalbade avait été complètement incendiée en 1217, celle-ci et les bâtiments tout proches des hospitaliers auraient connu le même sort ou tout au moins subi une destruction partielle. Certes l'église Saint-Rémi des hospitaliers a été violée et des chartes dérobées ; toutefois, il n'est jamais fait mention d'un éventuel incendie<sup>38</sup>.

30. A.D.H.G., H Malte Toulouse 1, pièce 51, et H Malte Toulouse 25, pièce 1. Bernadette SUAU, « L'église de la Dalbade et l'hôpital Saint-Rémi... », p. 198-199. Bernard d'Azillan est le frère de Gaucelin d'Azillan, alors grand prieur de Saint-Gilles. On explique ainsi le sentiment de supériorité du prieur de Toulouse vis-à-vis des templiers.

31. Voir les notes 4-6.

32. Le plus souvent, les maîtres du Temple n'assument ce poste que deux ou trois ans, sauf Peire de Toulouse et ses premiers successeurs : Peire Bérenger (1180-1183), Raymond Oalric (1184-1191), Guillem de La Mothe (1192-1198), d'après A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 24.

33. D. CARRAZ, *L'ordre du Temple*, *op. cit.*, p. 547. On notera qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, un Foulques Bérenger a été précepteur de la maison de Toulouse à deux reprises : A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 83.

34. A. DU BOURG, *op. cit.*, p. 202.

35. D. CARRAZ, *L'ordre du Temple*, *op. cit.*, p. 308.

36. A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 72 ; A.D.H.G., H Malte Toulouse 3, pièce 145.

37. B. SUAU, « L'église de la Dalbade et l'hôpital Saint-Rémi... ».

38. P. CABAU, L. MACÉ..., « Inscriptions... », p. 99.

Deux documents viennent encore confirmer le départ des templiers pour les bords de Garonne, aux alentours des années 1170-1180 et à l'initiative sans doute des maîtres Peire de Toulouse et Peire Bérenger : après l'incendie de 1217 déjà évoqué, les templiers, privés de leurs titres, ont été obligés de reconstituer certains actes dont ils avaient besoin pour prouver leurs droits. C'est ainsi qu'une charte de 1222 reprend l'acte de la vente faite, en 1182, par Guillaume Nègre<sup>39</sup> à Peire Bérenger, d'un *casal* et d'une maison (*domus*), avec l'accord de Toset de Toulouse, l'un des deux conseillers du comte Raymond V, et de ses frères Raymond Aton et Guillaume, tous les trois seigneurs de cette maison. Or cette demeure et ce *casal* qui s'étendent jusqu'au mur de la ville (*usque ad comunem clausuram hujus ville*) confrontent les autres *honores* des frères de la Milice<sup>40</sup>. Cette seule charte prouve qu'en 1182 les templiers possèdent déjà, près du rempart de la ville, sur un site dont les Toulouse sont seigneurs, des biens qu'ils cherchent à accroître. En même temps se confirme l'abandon de leur première résidence inféodée, le 5 avril 1184, par le même Peire Bérenger, au prieur des hospitaliers, Raymond Garsia<sup>41</sup>.

On peut donc conclure que les templiers ont eu, eux aussi, dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, un programme d'investissement foncier et certainement immobilier. Au moment où, dans les années 1180-1200, les hospitaliers ont agrandi ou reconstruit leurs bâtiments conventuels et la chapelle Saint-Rémi, au moment où la Dalbade est agrandie ou reconstruite, les templiers se dotent également de bâtiments conventuels et d'une chapelle, sans doute celle qui est représentée sur le plan Souffron, en 1622.

On peut donc conclure enfin que c'est bien la seconde demeure des templiers toulousains (et non la première) qui est *afflamata pro igne* et détruite par l'incendie de 1217.

### ***L'histoire du Temple de Toulouse au XIII<sup>e</sup> siècle***

#### *Le Temple de Toulouse pendant la Croisade des Albigeois*

On ne fera qu'évoquer les événements dramatiques que Toulouse et la famille comtale raymondine ont dû affronter pendant les deux premières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, mais surtout entre 1208 et 1219.

Selon A. Du Bourg, les hospitaliers et les templiers toulousains n'ont pris aucune part active aux luttes sanglantes qui se déroulaient sous leurs yeux. On sait cependant que le prieur du Toulousain, l'hospitalier Bernard de Capoulet (ou Capoulège)<sup>42</sup>, est intervenu, mais en vain, en septembre 1213, à la veille de la bataille de Muret, auprès de l'évêque de Toulouse, Foulque de Marseille, qui, bien sûr, soutenait les Croisés et s'est toujours montré impitoyable à l'égard du comte Raymond VI.

Quant à l'attitude des templiers, elle peut se comprendre par le rappel des trois événements suivants.

À quelques mois d'intervalle, la maison du Temple de Toulouse a bénéficié des faveurs, d'une part, du roi Pierre II d'Aragon et, d'autre part, du Dauphin Louis, fils de Philippe Auguste (futur Louis VIII). Mais, en janvier 1213, le premier est alors officiellement l'allié des Toulousains et de leur comte, tandis qu'en juin 1215, le Dauphin Louis, venu soutenir les Croisés, accompagnait le légat du pape Innocent III, chargé de statuer sur le sort de Toulouse et de la famille comtale.

En janvier-février 1213, le roi Pierre II d'Aragon, auréolé par sa toute récente victoire sur les musulmans (bataille en 1212 de La Navas de Tolosa, où l'ordre de la Milice s'est bien impliqué), est présent à Toulouse ; il a répondu à l'appel des Toulousains menacés par Simon de Montfort, et il tente en même temps, mais sans succès, de plaider la cause du comte Raymond VI, lors du concile réuni à Lavaur, autour de l'évêque Foulque. Il reçoit alors, le 21 janvier 1213, l'hommage de tous les seigneurs rebelles du Languedoc (comtes de Foix, Toulouse, Comminges) que royalement il place sous sa protection, au grand mécontentement du roi de France, Philippe Auguste<sup>43</sup>. C'est dans

39. Parent sans doute de Pierre Nègre dont on conserve, ancrée dans l'un des vestiges de la maçonnerie en brique de l'ancienne chapelle Saint-Jean, la fameuse inscription sur plaque de marbre étudiée par Laurent Macé, dans P. CABAU, L. MACÉ..., « Inscriptions... », p. 95-100.

40. A.D.H.G., H Malte Toulouse 3, pièce 145.

41. A.D.H.G., H Malte Toulouse 7, pièce 68 : « ...*que domus et honor est inter alteros honores ipsorum fratrum hospitalis et carrariam publicam...* ».

42. Dom DE VIC et dom VAISSÈTE, *Histoire générale de Languedoc* (désormais H.G.L.), Toulouse, éd. Privat, t. VI, 1879, p. 423.

43. *Ibidem*, p. 402-411.

ce contexte difficile que, le 7 février 1213 (7 des ides de février 1212), Pierre II d'Aragon place aussi sous sa protection les maisons de la Milice du Temple de Toulouse et de Larramet<sup>44</sup>. En cette période d'insécurité et de troubles, les templiers toulousains ont ainsi obtenu le soutien et l'appui du personnage le plus puissant de tout le sud de la France et du nord de l'Espagne (fig. 5). Tous les espoirs leur sont permis. Pour peu de temps certes, puisque Pierre II disparaît tragiquement dans la plaine de Muret en septembre de cette même année. Les templiers toulousains n'ont guère eu le temps de profiter des avantages que cette prestigieuse protection aurait pu leur apporter.

On ne peut passer sous silence, même si la maison du Temple de Toulouse n'est pas directement concernée, un autre fait important. Quelques mois après la bataille de Muret, en février 1214, les templiers, en la personne sans doute du maître du Temple en Toulousain, Guillaume de la Roque, réclament et obtiennent le corps de Baudouin, le frère cadet de Raymond VI, jugé par ce dernier à Montauban, ville auprès de laquelle il avait été capturé. Accusé de félonie, Baudouin est condamné à la pendaison. Les templiers lui accordent une sépulture dans leur maison de La Villedieu (Castelsarrasin), proche de Montauban<sup>45</sup>.

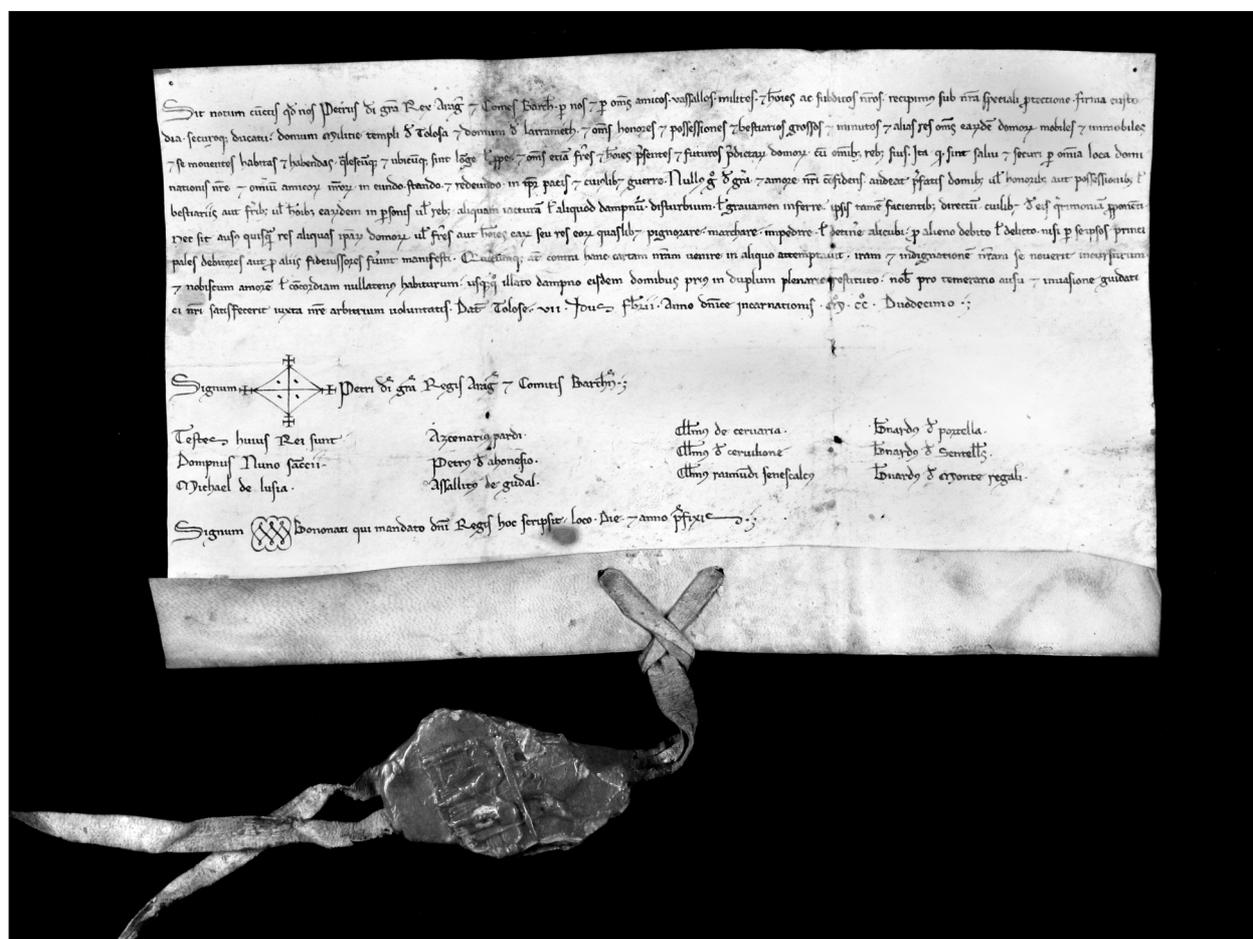


FIG. 5. DIPLÔME DE PIERRE II D'ARAGON ET SON SCEAU, parchemin et cire naturelle, 1213. Cliché A.D.H.G.

44. A.D.H.G., H Malte Toulouse 1, pièce 19 bis (Rès. 84, 2 Mi 615). Très belle charte sur parchemin (36,4 x 21,9 cm) portant le sceau du roi : « ...recepimus sub nostra speciale protectione...domum milicie Templi Tolose et domum milicie Templi de La Rameto [...], honores et possessiones et bestarios grossos et minutos et alias res omnes eorumdem domorum mobiles et immobiles... » ; Charles HIGOUNET, « Un diplôme de Pierre II d'Aragon pour les templiers de Toulouse (7 février 1213) », *Annales du Midi*, t. LII, 1940, p. 74-79.

45. H.G.L., t. VIII, p. 436-437.

C'est sans doute ce même Guillaume de la Roque qui, en juin 1215, alors que la famille comtale a quitté Toulouse, destituée de la plupart de ses droits et de ses biens<sup>46</sup>, accueille cette fois dans la chapelle de la maison du Temple, le Dauphin Louis, envoyé en Languedoc par son père, Philippe Auguste, pour soutenir les Croisés. Selon l'épisode relaté dans l'*Histoire de Languedoc*, le futur Louis VIII avait demandé à Simon de Montfort de lui procurer une relique de saint Vincent martyr, conservée dans l'abbaye bénédictine de Castres. L'abbé de Castres, Guillaume, très favorable aux Croisés et familier de Simon de Montfort, apporta un bout de la mâchoire de saint Vincent que le Dauphin devait par la suite transporter à Paris et offrir à l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, détentrice déjà de reliques du saint diacre espagnol<sup>47</sup>.

Ces relations « privilégiées » ne devaient guère porter chance à la maison du Temple, qui, comme tout le quartier Saint-Rémézy et une partie des fortifications, fut, nous l'avons dit, ravagée par l'incendie de l'automne 1217.

Malgré l'attitude des templiers toulousains, plutôt favorables aux Croisés, le comte Raymond VI teste, en 1218, non seulement en faveur des hospitaliers, mais aussi en faveur des templiers. Il est vrai que ce second testament de Raymond VI date de fin mai 1218, alors que Toulouse, assiégée depuis de longs mois, est sur le point de capituler. En revanche, un mois et demi plus tard (début juillet) et quelques jours seulement après la mort de Simon de Montfort, c'est aux portes des hospitaliers de Saint-Jean qu'il se présente et qu'il se donne à Dieu, à la Vierge Marie, à saint Jean et à l'Hôpital<sup>48</sup>. Il souhaite également être reçu comme frère et demande qu'on lui accorde une sépulture<sup>49</sup>. L'avenir de la résidence urbaine des templiers toulousains, récemment détruite, est alors fort compromis.

*Un XIII<sup>e</sup> siècle particulièrement favorable.*

Mais les preux chevaliers du Christ de l'Ordre de la Milice ne se déclarent pas vaincus pour autant. Tout d'abord, les frères templiers ne sont pas sans abri, puisqu'ils possèdent plusieurs résidences aux portes de la ville et installent le siège administratif de la baillie de Toulouse dans la commanderie de La Villedieu<sup>50</sup>.

Dès 1218, tout en reconstituant, nous l'avons dit, les titres féodaux, sous l'impulsion du maître Arnaud de Toulouse (1221-1224) et celle de ses successeurs, un programme d'acquisitions se met en place non seulement rue de la Dalbade, mais aussi en zone rurale et à proximité de la ville ; on continue d'y acquérir notamment des arpents de vignes et, surtout, le domaine de Lespinet, cédé en 1241 par Sicard de Miremont et ses enfants<sup>51</sup>. Très vite, la maison templière de Toulouse se redresse et retrouve un fonctionnement normal. Elle s'est même dotée d'un cimetière qui, en 1236, accueille la sépulture de Grace, veuve de *W. Castanherii*<sup>52</sup>.

Mais c'est entre 1250 et 1300 que la maison du Temple prend son essor et pense enfin pouvoir envisager l'avenir en toute sécurité et avec sérénité.

En premier lieu, le précepteur du Temple de Toulouse n'est plus contrôlé par le maître de la baillie de Toulouse, car ce titre, comme celui de prieur du Toulousain chez les hospitaliers, est supprimé. La maison de Toulouse est maintenant directement rattachée au maître de Saint-Gilles, qui dispose néanmoins de lieutenants pour le représenter<sup>53</sup>.

En même temps, on ferme la maison de Larramet<sup>54</sup>, réunie désormais à celle de Toulouse, qui accueille notamment son mobilier.

En outre, donations et acquisitions se poursuivent ; une politique d'achats des espaces qui entourent leur maison (et ce n'est pas propre aux templiers toulousains) permet aux templiers d'étendre leur emprise sur le site. Les

46. Voir en dernier lieu, Laurent MACÉ, *Les comtes de Toulouse et leur entourage, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, rivalités, alliances et jeux de pouvoir*, Toulouse, Privat, 2000, 445 pages, ici p. 35-36.

47. *H.G.L.*, t. VIII, p. 463. Voir aussi, Auguste MOLINIER, « Catalogue des actes de Simon et d' Amauri de Montfort », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. 34, 1873, p. 153-203, 445-501 ; pour les reliques de saint Vincent, analyses n° 102 et 104.

48. Laurent MACÉ, « Les comtes de Toulouse et l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem », *Les ordres religieux militaires dans le Midi, (XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de Fanjeaux*, 41, 2006, p. 295-318, ici p. 308-309.

49. A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, pièces just. IX et X.

50. *Ibidem*, p. 72. En réalité, rien n'est moins sûr. Car, dans le fonds de la commanderie de La Villedieu, nous n'avons pas retrouvé les textes utilisés par A. Du Bourg, pour lesquels il ne donne pas de référence.

51. A.D.H.G., H 318 ; H Malte Toulouse 4, pièces 192, 194-195.

52. A.D.H.G., H Malte Toulouse 2, pièces 130-130 bis.

53. A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 6-7.

54. *Ibidem*, p. 52.

donateurs et vendeurs, comme toujours, appartiennent aux grandes familles toulousaines du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>55</sup> : la demeure que Vital Noyer a achetée, de ses propres deniers, et qu'il cède aux templiers en 1251, confronte la maison du Temple<sup>56</sup> ; la même année, Guilhem de Toulouse, fils de Peire de Toulouse<sup>57</sup>, fait lui aussi l'acquisition d'une maison qu'il cède également aux templiers, avec l'accord de son père, maison qui confronte l'*honor* de la maison du Temple de deux côtés et qui tient « *de muro communi civitatis Tolose uque ad carrariam publicam* »<sup>58</sup>. Les templiers toulousains ont donc su, eux aussi et pendant plus de 120 ans, bénéficier des largesses de la famille Toulouse qui, en outre ne l'oublions pas, a donné deux maîtres du Temple en Toulousain : Peire de Toulouse (1167-1179) et Arnal de Toulouse (1220-1224). Signalons enfin qu'en 1255, ils ne sont pas moins de huit membres de cette famille à figurer sur la charte de donation de terres qu'elle possède à Lospinet, venant conforter ainsi ce vaste domaine tout proche de la ville<sup>59</sup>.

La politique d'achats dans le quartier de la Dalbade se poursuit encore en 1287 par l'acquisition faite au viguier de Toulouse, en présence des officiers royaux, dont Michel de Radesio, maître des œuvres du roi, d'un espace public qui deviendra le jardin de la maison du Temple, bien localisé sur le plan Souffron<sup>60</sup>. Situé entre la maison du Temple et la Garonne, cet espace mesure, au moment de l'achat, 18 brassées de long (29 à 30 mètres)<sup>61</sup>, depuis le pilier du mur de maison de Pons Arnaud Noyer vers le *portus de Albate*, et 14 pans de largeur (environ 3,15 mètres)<sup>62</sup>. La vente est autorisée à condition que le commandeur laisse une ruelle toujours publique de 8 pans de largeur (1,80 mètre) pour permettre aux gens de circuler librement<sup>63</sup>.

Les templiers continuent à gagner la faveur des Toulousains, comme celle d'Arnal Barbedor, qui teste en 1293 en partageant ses biens entre sa femme, sa fille et les templiers, auxquels il lègue une maison rue Saint-Rémézy, avant de prendre l'habit et de devenir l'un des frères de l'Ordre<sup>64</sup>. En même temps, depuis 1268, mais surtout entre 1280 et 1290, se multiplient les réceptions de *donats* qui demandent à être enterrés dans la maison du Temple, mais aussi dans le cimetière, dans l'église et même dans le *claustrum* (une mention), qu'il convient de traduire par clôture monastique<sup>65</sup>.

Pendant les dernières décennies du XIII<sup>e</sup> siècle, alors que les ordres militaires sont chassés de Terre Sainte, la maison du Temple de Toulouse dispose d'un temporel qui n'a cessé d'augmenter et qui lui a permis de mener à bien une politique de reconstruction de ses bâtiments conventuels, si bien qu'en 1297 le grand maître de Provence, Guigue Adhémar, passe des actes à Toulouse dans la résidence urbaine des templiers qualifiée de *palais neuf*<sup>66</sup>... dont ils ne profiteront pas longtemps.

55. John H. MUNDY, *Society and Government at Toulouse in the Age of the Cathars*, Pontifical Institute of Medieval Studies, Studies and Texts 129, Michigan, 1997. Pour la famille Noyer (Noerio) par exemple, voir p. 328-332, tableau 10.

56. A.D.H.G., H Malte Toulouse 2, pièce 146.

57. Viguier du comte Raymond VII qui a laissé une épitaphe, étudiée par Patrice Cabau : P. CABAU, L. MACÉ..., « Inscriptions... », p. 100-105.

58. A.D.H.G., H Malte Toulouse 2, pièce 147. On notera que dans une des trois chartes transcrites sur le même parchemin, il est précisé que cette maison « *tenet de carraria publica usque ad rupem Garrone* ». Mention surprenante qu'il convient de signaler.

59. A.D.H.G., H Malte Toulouse 4, pièce 200. Donation faite en faveur de Raimbaud de Caromb, maître de Saint-Gilles (1251-1263).

60. A.D.H.G., H Malte Garidech 7, pièce 1. Ce texte est cité dans l'article d'Henri GILLES, « Les maîtres des œuvres royaux de la sénéchaussée de Toulouse au Moyen Âge », dans *M.S.A.M.F.*, t. XLII, 1978, p. 41-62. Michel de Radés est le premier maître des œuvres du roi connu à Toulouse.

61. Quelques mesures rencontrées dans les textes étudiés : la canne de Toulouse mesure environ 1,80 mètre (1,796) ; la brassée, 1,60 à 1,70 ; le pan, 22,5 centimètres.

62. A.D.H.G., H Malte Garidech 7, pièce 1. C'est le viguier Raymond Arnal, qualifié de *miles*, qui vend au précepteur de la maison de la Milice du Temple de Toulouse, Bernard Lavandier (1285-1289), «... *XVIII<sup>e</sup> brachiatas longitudinis carrarie que est retro dictam domum milicie Templi, scilicet inter dictam domum et flumen Garone, computandas a pede pilarii muri domus Poncii Arnaldi de Noerio versus portum de Albate, et quatuordecim palmos amplitudinis, computandas a pede muri veteris dicte domus milicie Templi versus flumen Garone ; et a parte dicti Poncii Arnaldi quinque brachiatas amplitudinis computandas a pede muri(s) seu parietis dicte domus milicie Templi versus dictum flumen, ita quod per cordam veniat capud dictarum quinque brachietarum computandas a parte dicti Poncii Arnaldi ad aliud capud ditorum quatuordecim palmorum versus dictum portum ; et hoc in precio et pro precio XL librarum turonensium [...]. Voluit tamen dictus dominus vicarius et precipit quod semper dictus preceptor et successores sui, qui pro temporibus erunt in dicta domo, a capite dictarum quinque brachietarum usque ad aliud capud ditorum XIII palmorum recte per cordam teneatur tenere carrariam condirectam ad expensa dicte domus de octo palmis, ita quod libere gentes possint transire. Quam carrariam predictam condirectam dictus preceptor dicto domino vicario tenere promisit...». Cet acte est passé le dimanche après la fête de saint Pierre et saint Paul, apôtres (29 juin), en 1287, et en présence de deux maîtres jurés : Guilhem Aymeric et Bernard de Entrambabus Aquis (?).*

63. Une largeur de 14 pans (3,15 m) ne peut correspondre à la largeur du jardin que l'on voit sur le plan Souffron (environ 8 cannes de large, soit moins de 14,4 mètres environ). Voir aussi, p. 14-15, les conditions d'accès à la Garonne.

64. A.D.H.G., H Malte Toulouse 2, pièce 178 ; J. H. MUNDY, *Society, op. cit.*, p. 301.

65. A.D.H.G., H 122, pièces 2, 5 et 7 ; H 318, pièces 6, 7, 8 et 9.

66. A.D.H.G., H Malte Toulouse 165, pièce 34.

Dix ans plus tard, à Toulouse comme ailleurs, ils sont arrêtés et jetés en prison. D'après le livre de comptes de Bernard Gironde, trésorier de l'hôpital Saint-Jean – cité par A. Du Bourg mais que nous n'avons pas retrouvé –, les huit templiers toulousains, arrêtés le 14 octobre 1307, sont enfermés, pour la plupart, dans les cachots de la Salle neuve du palais de la ville. On connaît le montant des sommes nécessaires pour leur entretien et leur nourriture : quotidiennement 18 deniers pour chacun des deux chevaliers et 9 deniers pour chacun des frères servants. En 1313, les templiers sont encore détenus dans les mêmes locaux, mais, toujours selon A. Du Bourg, « l'éloignement de Paris, la protection des autorités locales sauvèrent sans doute les templiers de Toulouse du sort subi par tant de leurs confrères<sup>67</sup>... » L'ordre de la Milice une fois supprimé, ses biens sont saisis. La procédure de remise du patrimoine templier aux hospitaliers de Saint-Jean de Toulouse se prolonge jusqu'au mois de juillet 1326, lorsque Pierre de Longle, grand prieur de Toulouse, est mis en possession des biens du Temple à Toulouse et dans sa région<sup>68</sup>.

### *Le « palais » du Temple à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*

#### *Son emprise dans la ville*

Que sait-on du « palais neuf » des templiers toulousains ? Quelle a été son emprise dans le quartier de la Dalbade (fig. 6)<sup>69</sup> ? Que peut-on dire des bâtiments conventuels qui en faisaient partie ?



FIG. 6. LE QUARTIER DE LA DALBADE EN 1663. Extrait de l'eau-forte *THOLOSE*, à Paris, chez Nicolas Bery, Toulouse, musée Paul-Dupuy (50.6.1).  
Cliché Emmanuel Grimaud.

67. A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré*, op. cit., p. 74 ; A. DU BOURG, « Prise de possession par les hospitaliers de la maison du Temple de Toulouse », dans *M.S.A.M.F.*, t. XI, 1880, p. 172-185. Les templiers sont au nombre de 8 : deux chevaliers, Guillem de Gaillac et Guillem Micier ; et 6 frères servants, Hoton Saumate, précepteur du Temple de Toulouse, Hugues de Septfonds, Gérard de Peyrelaure, Déodat de Fraxines, Guillem Bare et Peire de La Barre.

68. A.D.H.G., H 89 : « mandements royaux et autres pièces concernant la remise des biens des templiers aux religieux de Saint-Jean qui occupaient le prieuré de Toulouse ». Un acte est passé *in aula domus Templi*.

69. Nous avons choisi, pour localiser la maison du Temple dans le quartier de la Dalbade, de reproduire un extrait de l'eau-forte gravée, fort intéressante, quoique critiquable, pour une connaissance de l'urbanisme de Toulouse, par Nicolas Bery, en 1663, intitulée *Tholose* et conservée au musée Paul-Dupuy de Toulouse : *Les plans gravés de Toulouse*, catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 1950, ici n° 17.

Tout d'abord, la maison du Temple tient une place non négligeable dans la ville, dont la rue mitoyenne porte le nom, officiellement tout au moins jusqu'à la Révolution. Elle occupe l'espace respectable de 660 cannes<sup>70</sup> (2 125 mètres carrés environ)<sup>71</sup>, certes modestes quand on les compare aux 1200 cannes (3864 mètres carrés) de l'hôtel Saint-Jean ou aux 4000 cannes (12880 mètres carrés) du tout proche couvent des Clarisses (actuel Institut catholique) (fig. 7)<sup>72</sup>. Mais le site de la maison du Temple, compris dans un enclos presque rectangulaire à l'origine, a sans doute été, au XIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup plus vaste, quand on sait que dès 1327-1329, les hospitaliers ont inféodé, d'une part, une grande maison, qui confronte le cimetière de la maison, « qui a été aux templiers », la rue qui va de l'hôpital Saint-Jean audit cimetière et la muraille proche du portail ancien (*subtus portalem antiquum*)<sup>73</sup> ; et, d'autre part, six petites maisons qui confrontent l'église et la maison « qui fut des templiers », et qui vont de la rue de la Dalbade à la Garonne<sup>74</sup>.

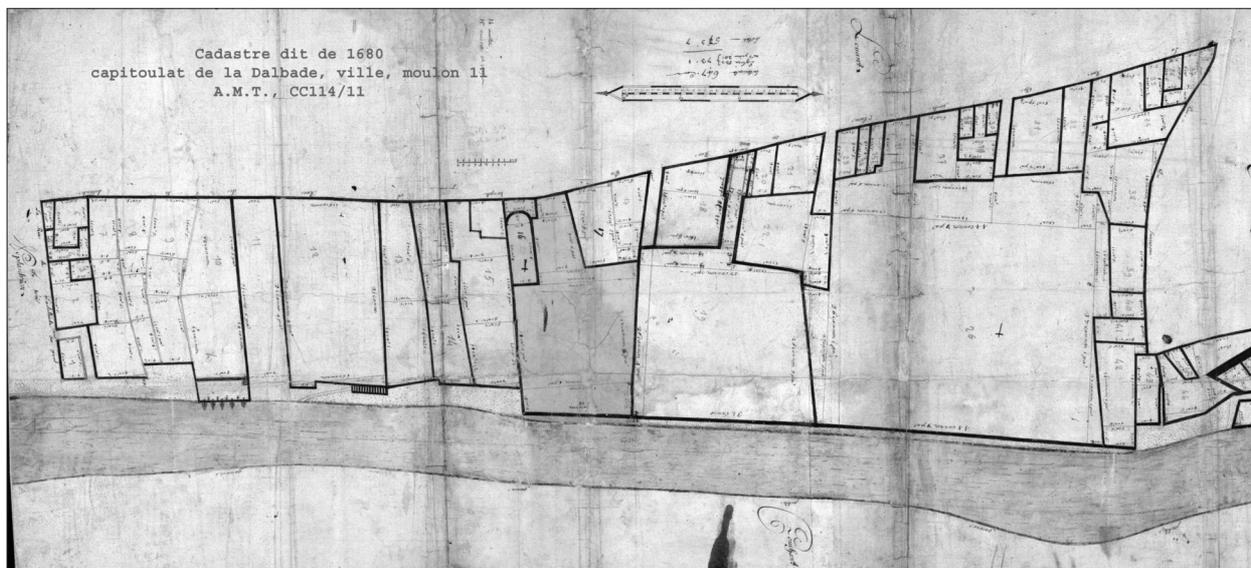


FIG. 7. CADASTRE DIT DE 1680. Capitoulat de la Dalbade, ville, moulon 11, A.M. Toulouse, CC 114/11. Cliché A.M.Toulouse.

#### *De nouvelles données sur le rempart antique ouest de la ville*

On constate aussi qu'à Toulouse, contrairement à d'autres villes<sup>75</sup>, le Temple est resté à l'intérieur des murs de la cité et prend appui sur eux. On comprend dès lors la destruction en 1217 de la maison templière de Toulouse *afflamata pro igne* ordonnée par Simon de Montfort. L'entrée principale de la maison, située à l'est, donne sur l'une des rues les plus fréquentées de la ville, correspondant à un axe routier. La proximité de la Garonne à l'ouest offre en outre des avantages certains et notamment un approvisionnement quotidien en eau. D'ailleurs, aucune mention de puits n'est à signaler avant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. Il est donc important de posséder, de défendre et de conserver les accès à la Garonne.

70. La canne carrée de Toulouse vaut 3,225 mètres carrés environ.

71. Il ne faut guère se fier à ces mesures. Dans l'arpentement de 1742, l'enclos de l'hôtel de Béarn (maison du Temple) est estimé à 557 cannes (1793,5 mètres carrés) : A.D.H.G., H Malte reg. 2640.

72. A.M. Toulouse, cadastre de 1680, CC 114/11. On peut comparer avec le cadastre Grandvoinet, qui date de la période révolutionnaire, et qui est conservé aussi aux Archives municipales de Toulouse.

73. A.D.H.G., H Malte Toulouse 7, pièce 122 (1329). Au verso, ce parchemin porte la mention écrite postérieurement de maison « Maynier ». La famille Maynier possédait, au XVI<sup>e</sup> siècle, la maison qui devait à l'origine se trouver dans l'enclos quadrangulaire du Temple et qui est sans doute la maison cédée en 1251 par Guillaume de Toulouse, laquelle confronte, nous l'avons vu, l'honor de la maison du Temple de deux côtés et qui va du mur d'enceinte à la rue publique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elle appartient à François Dufour, docteur et avocat à la Cour, comme on le voit sur le plan Souffron. Elle est ensuite achetée par G. Le Masuyer : Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, Toulouse, 1919, rééd., Paris, 1979, p. 70, maison n° 11 de la rue de la Dalbade.

74. A.D.H.G., H Malte Toulouse 7, pièce 119. Ces maisons sont baillées à fief à des foulons (*paraires*) ; les façades font 2,5 brassées de long, soit 4 mètres. On ne relève aucune mention de muraille, à l'ouest, sans doute démolie en 1217.

75. À Arles, par exemple, la commanderie du Temple était située à l'extérieur des remparts : D. CARRAZ, *L'ordre du Temple*, op. cit., fig. 18, p. 261.

76. A.D.H.G., H Malte reg. 571, visite de 1773.

La commanderie du Temple de Toulouse prend appui, nous l'avons dit, sur les vestiges de l'un des murs sans doute antiques de la ville. Les mentions de mur vieux, de portail ancien, de murailles apparaissent dans plusieurs chartes médiévales déjà citées, tandis que le rapport d'expertise de Pierre de Chastenet, commis par la chambre des Requêtes, le rapport et le plan de Pierre Souffron, quoique bien postérieurs (1622), apportent de riches informations pour l'étude archéologique et topographique des remparts de la ville, côté ouest et le long de la Garonne.

Rappelons que des problèmes de mitoyenneté sont à l'origine du litige qui oppose, en 1622, le premier président du parlement de Toulouse, Gilles Le Masuyer, au commandeur de Garidech, Jules de Montmorency. Ils concernent essentiellement le « trapèze » ou « triangle », qui mesure 4 cannes sur 2 cannes (environ moins de 7,2 mètres sur 3,6) et que le commandeur de Garidech vient d'aménager, à l'extrémité nord-ouest de la maison du Temple, en perçant en même temps des ouvertures dans l'ancienne muraille de la ville, le tout revendiqué aussi par le premier président.

«...il se trouvoit à l'encogniere dudit logis [maison du Temple] une grande difformité (fig. 8 et 14) par dehors et une grande incomodité par dedans, en ce que l'angle dudit grand corps de logis [hôtel Le Masuyer] se trouvoit occupé par ledit sieur de Montmorancy, par le moyen d'une enclave qui faict un angle couppé [...] sur la largeur de deux canes en un coing revenant de long en pointe à quatre canes dans œuvre, place qui n'avoit esté cy devant mise à aulcun usaige, saulf que despuis un à deux ans, ledit commandeur y a faict quelques planchers, petite montée de bois et pour y donner clarté y a faict perser la muraille à cest effect [...], il semble que ce lieu n'ayct esté cy devant des appartenances de ladite commanderie ains un passage du temps jadis qui estoit au public pour couler par ledit canton [de Pibrac] à la rivière de Garonne où il se trouve encores au pied un vestige d'un viel portique qui a été néanlmoingz inusité et bouché despuis, selon que ladite ville de Thoulouze, tout le long de ladite rue, a esté rehaussée à diverses fois d'une cane à douze piedz de hault. »<sup>77</sup>

Et Pierre Souffron, dont le manque d'objectivité est manifeste, d'ajouter que ledit trapèze « a esté faict pour la comodité de ladite maison dudit seigneur et non pour la maison du Temple », tandis que le procès-verbal de la chambre des Requêtes reconnaît qu'il existe<sup>78</sup>,

« un carré qui est en saillie (fig. 8 et 14)<sup>79</sup> d'iceluy d'un petit logement, lequel est fort bas et comme enfoncé dans terre, estant de douze pams sur seize [2,7 mètres sur 3,6 environ] de l'autre face, lequel est grandement enfoncé dans les terres et descombres qu'on y a jetté de vieilles ruynes. Et s'est trouvé en iceluy, à la faciade d'envers la rivière, qui est du costé d'occident, qui paroist encores descouvert, **le hault d'un grand portail**, lequel est bouché de brique, tout le bas duquel est bouché de ruynes<sup>80</sup> [...], d'autant que antienement tous les murs de sa maison [du premier président], qui a dix pans d'espois [plus de 2,2 mètres], estoit l'antienne closture de ladite ville de Thoulouze et du costé de ladite rivière et maison des comtes dudit Th[ou]l[ous]e, et vraysemblablement la poterne par laquelle on aloit abruver les chevaux desdits comptes [...], et les murs qui suivent après, qui est la maison du Temple, sont d'un autre ordre, autre manière et basty plus de cent ou deux cens ans après. »<sup>81</sup>

Il convient d'ailleurs de souligner que les prétentions de Gilles Le Masuyer, premier président du parlement de Toulouse, « un rien mégalomane »<sup>82</sup>, sont pour ainsi dire contemporaines de la publication par Guillaume de Catel, conseiller au même parlement, de *l'Histoire des comtes de Toulouse*<sup>83</sup> (1623). Catel connaît bien le site puisqu'il affirme, dans ses *Mémoires de l'histoire du Languedoc*<sup>84</sup>, qu'en creusant les fondations de l'hôtel Le Masuyer, on trouva plusieurs fragments d'une inscription romaine. Les observations de Catel sont en quelque sorte confirmées par le rapport de la chambre des Requêtes, qui précise aussi que plusieurs manœuvres ont, pendant huit à neuf mois, travaillé « à faire les fouilles de ladite maison dudit sieur premier président et qu'ils ont trouvé jusques à deux rangs de pavé dans terre », à environ 10 pans (2,25 mètres) au-dessous du rez-de-chaussée, la ville ayant été rehaussée. Le Masuyer fait partie de ces Toulousains curieux de l'histoire de leur ville et qui maintenant en découvrent l'archéologie, grâce à l'un des tout premiers chantiers archéologiques effectués chez lui, à Toulouse et au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>.

77. M. ÉCLACHE, *Demeures...*, op. cit., p. 191 ; A.D.H.G., 73 J 2, pièces 30 et 31. La rue a été rehaussée de 1,8 mètre à 3,5 mètres environ.

78. *Ibidem*, p. 192. Décrit aussi par Pierre SOUFFRON, *Ibidem*, p. 198.

79. Il existe toujours en saillie une sorte de contrefort, bien visible sur la fig. 14.

80. Souffron écrit : « ... que ladite rue qu'on nomme le cantoun de Pibrac est aboutissante audict petit lieu et [à] **ladite grand porte qu'est audict petit lieu, qu'y ce vouet encorres en partie**, le bas jusques à la foundation estant couvert en partie avec descoumbre et ruines des maisons qu'on y a jetté contre de temps à autre... ».

81. M. ÉCLACHE, *Demeures...*, op. cit., p. 192.

82. *Ibidem*, p. 185.

83. Guillaume DE CATEL, *Histoire des comtes de Tolose avec quelques traitéz et chroniques anciennes concernans la mesme histoire*, Toulouse, 1623.

84. *Idem*, *Mémoires de l'histoire du Languedoc, curieusement et fidèlement recueillis de divers auteurs grecs, latins, français et espagnols*, Toulouse, 1633, p. 195.

85. *Toulouse et l'Antiquité retrouvée au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Catalogue d'exposition du musée Saint-Raymond, Toulouse, 1989, 54 p., ici p. 9.

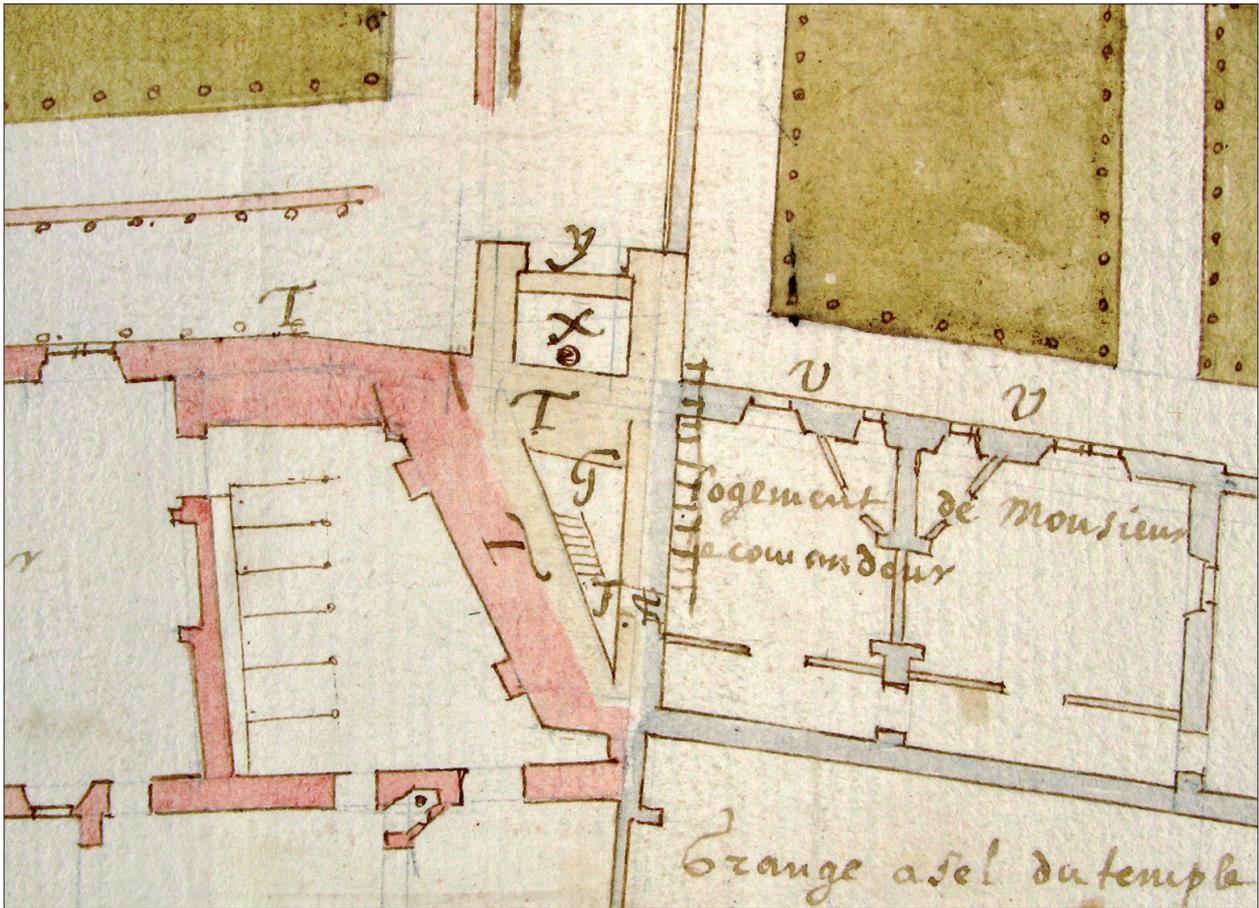


FIG. 8. LA MAISON DU TEMPLE ET L'HÔTEL LE MASUYER, plan Souffron, détail du « triangle » litigieux. Cliché A.D.H.G.

Ces quelques textes prouvent que nous sommes bien en présence d'une voie antique, d'un mur ancien, d'un *vieil* portique qui venait étayer ou consolider la chaussée, maintes fois rehaussée, et d'une grande porte (fig. 2 et 8) : les deux rapports insistent sur la présence de ce portail visible encore dans sa partie supérieure. Sur les plans qui illustrent les dernières publications sur Toulouse à l'époque gallo-romaine<sup>86</sup>, l'enceinte sud borde les bâtiments de l'Institut catholique mais ne va pas au-delà. Le plan Souffron et le dossier de procédure qui l'accompagne permettent de prolonger le tracé du rempart sur plus de 50 mètres, vers le nord, et d'affirmer qu'une porte fermait l'extrémité de la ruelle, à l'époque moderne dite de Pibrac. Il ne s'agit sans doute que d'une des entrées secondaires de la ville que les Toulousains empruntaient cependant pour aller chercher l'eau à la rivière et rejoindre le *portus* de la Dalbade, mentionné en 1287<sup>87</sup>. Ainsi s'explique le choix des templiers toulousains qui, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, décident de s'installer à l'intérieur mais à proximité des remparts et sur un site sans doute proche d'une porte de la ville, alors que les fortifications antiques, longeant la Garonne, vers le *portus* de la Dalbade, n'étaient pas encore démolies. La ruelle alors publique, dite de Pibrac, permettait aux templiers d'avoir un accès à la rivière, conforté par la suite, une fois le rempart incendié et détruit, par l'acquisition du terrain qui devait servir de jardin. Sur le plan de Nicolas Beré (1663) enfin, on note que le couvent des Clarisses, l'hôtel Le Masuyer et l'ancienne maison du Temple, et leurs jardins respectifs, sont enfermés, côté Garonne, par une seule et même clôture, avec un grand portail, correspondant sans doute à l'extrémité de la ruelle de Pibrac, devenue privée et possession du président Le Masuyer, au moment où le

86. Michel LABROUSSE, *Toulouse antique des origines à l'établissement des Wisigoths*, Paris, éd. E. de Boccard, 1968, ici p. 237-290 ; Jean-Marie PAILLER (dir.), *Tolosa, nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, coll. École française de Rome, 281, Rome, 2002, fig. 70.

87. Voir note 62.

commandeur est tenu de lui abandonner le fameux « trapèze » (1623)<sup>88</sup>. Sur le plan Souffron, déjà deux clôtures sont représentées, l'une pour l'hôtel Le Masuyer et l'autre pour la maison du Temple. Mais, afin de résoudre le problème de l'accès à la rivière, on peut penser qu'un passage, non représenté sur les deux plans et inutile encore en 1622, a été prévu, puisque, côté nord, la porte, qui nous le verrons, permet de rejoindre la Garonne, est aussi condamnée vers 1635.

#### *Des bâtiments conventuels modestes*

Après la suppression de l'Ordre de la Milice (2 mai 1312<sup>89</sup>), les hospitaliers prennent progressivement possession des biens des templiers. Des commissaires, nommés par le sénéchal de Toulouse et d'Albi et le grand prieur de Saint-Gilles, viennent procéder, dès le mois de mai 1313, à l'inventaire du mobilier de la maison du Temple toulousaine, mais ne décrivent nullement les bâtiments conventuels<sup>90</sup>.

La maison du Temple de Toulouse ne présentait aucun signe extérieur de richesse ni d'affirmation ostentatoire du pouvoir : pas d'aménagements à connotation militaire, ni appareil défensif, ni mention de tour. Il est vrai que les vestiges des murs anciens de la ville étaient certainement encore très présents. C'est une maison religieuse classique – dont les bâtiments enfermés dans une clôture (fig. 9) s'agencent autour d'une cour – et modeste, qui nous rappelle que le terme de *palatium* signifie siège administratif de l'exercice du pouvoir et non résidence fastueuse<sup>91</sup>. La maison du Temple de Toulouse ne correspond ni à l'image mythique ni à la réputation d'opulence de l'Ordre de la Milice.



FIG. 9. LES JARDINS D'ARCADIE, MUR DE CLÔTURE EN 2008, vue de l'ancienne clôture de la maison du Temple. Cliché Olivier Gaiffe.

88. Les deux procès-verbaux de Pierre de Chastenet, pour la chambre des Requêtes, et de Pierre Souffron sont très précis dans leur description de ce « trapèze », et complémentaires. Ils mériteraient une étude approfondie que nous ne pouvons mener dans le cadre de cette recherche. Par ailleurs, M. Éclache donne l'issue de ce litige qui ne surprend guère : le commandeur de Garidech doit céder et abandonner le « trapèze » à G. Le Masuyer. La chambre des Requêtes n'en règle pas pour autant la question de la propriété, et pour cause : c'est une voie publique qui permettait au Moyen Âge, les deux procès-verbaux le rappellent, d'aller à la rivière. Mais on ne peut rien refuser à M. le premier président. Désormais, la ruelle de Pibrac devient et restera, jusqu'à nos jours, une impasse privée.

89. A.D.H.G., H 89, copie de la bulle du pape Clément V.

90. Cet inventaire, A.D.H.G., H Malte Toulouse 4, pièces 256 et 257, a été en grande partie publié par Antoine DU BOURG, « Prise de possession... », (avec une traduction fort utile, mais peut-être à revoir), et *Histoire du grand-prieuré*, *op. cit.*, p. 74-75 et pièce just. XXIII.

91. Il semblerait d'ailleurs que le dernier précepteur de la maison du Temple de Toulouse, Hoton Saumate, pour lequel je n'ai trouvé aucune information, n'ait pas été chevalier mais simplement frère servant : A. DU BOURG, « Prise de possession... », p. 173. S'il en est ainsi, faut-il conclure que la maison de Toulouse n'était pas considérée par l'Ordre comme un établissement majeur ?

Le plan Souffron permet de constater que, dès l'origine, la commanderie de Toulouse comprenait deux zones distinctes : la première, le long de la rue, avait une fonction religieuse et la seconde, au fond d'une cour ou d'une basse cour, était consacrée au logis et à ses dépendances.

Dans sa thèse sur l'Ordre du Temple en basse vallée du Rhône, Damien Carraz a proposé un plan donnant, pour la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'organisation hypothétique des bâtiments de la commanderie d'Arles, qui pouvait comprendre jusqu'à treize ou quatorze pièces<sup>92</sup>. C'est une vaste demeure, avec une aile résidentielle réservée au commandeur, complétée par un grenier à farine, un four et un moulin à vent. Il est difficile de savoir si la maison du Temple de Toulouse, certes moins grande, offrait un aménagement similaire ; pour le logis principal, seules sont mentionnées la grande salle (*aula major*), terme à consonance aristocratique<sup>93</sup>, la chambre (*camera*) du commandeur et la salle du trésor (*thesauraria*), mais aussi une « boucherie » (*carnassaria*), un cellier du côté de la Garonne, un pressoir avec quinze grands fûts vides, trois tonneaux vides et une grande cuve, seuls objets vernaculaires de quelque valeur aux yeux des commissaires. Cependant on peut constater que l'effectif des frères présents dans les deux établissements (Toulouse et Arles)<sup>94</sup>, à la même époque, est tout à fait comparable : neuf frères en effet (dont le commandeur) sont cités à Toulouse en 1277<sup>95</sup> et, en 1293, dans le testament d'Arnal Barbedor<sup>96</sup>. Ils étaient encore huit au moment de leur arrestation (deux chevaliers et six frères servants).

### *Un mobilier à forte signification symbolique*

- Archives, armes et armures

On est donc bien mieux renseigné sur le mobilier inventorié dans la maison du Temple, pas n'importe quel mobilier, pas le mobilier vernaculaire, mais celui qui a une valeur marchande ou une forte signification symbolique : les archives, les armes et armures<sup>97</sup> et les objets religieux, autant de biens meubles qui se trouvent dans la chambre du commandeur, la salle du trésor et l'église.

Dans la chambre du commandeur, l'inventaire signale un coffre dans lequel *erant pluria scripta*, peut-être la règle de l'Ordre, sans aucune précision.

Cependant les biens meubles qui ont le plus de valeur sont réunis dans la salle du trésor ou *thesauraria*. Elle abrite une dizaine d'armoires, malles ou coffres (*arcae*), dont l'un est renforcé de barres de fer, qui contiennent des *saqueti* de documents : titres, privilèges de l'Ordre, bulles des papes. Les Ordres militaires ont toujours accordé beaucoup d'attention à la conservation de leurs archives, de tout temps installées dans des salles sécurisées<sup>98</sup>.

À côté des archives, la *thesauraria* renferme la panoplie et l'équipement militaire d'un parfait chevalier du Temple : cottes de maille, avec jambières, boucliers, casques, arbalètes, pourpoint, étendard, ceintures en métal, étriers, couvertures pour cheval, en mailles et coton, épée, sans oublier le vêtement traditionnel d'un templier : la tunique blanche<sup>99</sup>. Les armes et armures non seulement coûtent cher mais ont une valeur hautement symbolique, surtout quand il s'agit de cadeaux princiers. Dès la fondation de la maison du Temple à Toulouse et la donation de la famille Toset, en 1134, plusieurs chevaliers toulousains présents comme Pillistort, Adalbert ou Hector de Galag,

92. D. CARRAZ, *L'ordre du Temple*, op. cit., p. 267.

93. *Idem*, « Archéologie... », p. 185.

94. *Idem*, *L'ordre du Temple*, op. cit., p. 303 : « Les effectifs moyens de quelques commanderies ». Seule la commanderie de Saint-Gilles, et c'est normal, a un chiffre supérieur et compte en moyenne à la même époque 14 frères.

95. A.D.H.G., H 122, pièce 3.

96. A.D.H.G., H Malte Toulouse 2, pièce 178.

97. A.D.H.G., H Malte Toulouse 4, pièce 257. L'inventaire du mobilier du logis principal n'a été fait qu'en décembre 1313, huit mois après l'inventaire du mobilier religieux. Selon A. DU BOURG, « Prise de possession... », p. 176, entre temps, « des mains plus ou moins spoliatrices avaient dû passer par là ; car ce mobilier ne nous donnerait qu'une bien faible idée de l'opulence si vantée des Templiers ». Rien de moins sûr : ni l'enclos ni les bâtiments de la maison du Temple ne donnent une impression d'opulence extrême.

98. Salle du trésor qui, elle-même, comme à Saint-Jean, est souvent installée dans une tour, mais pas dans la maison templière de Toulouse. Sur la conservation des archives des ordres militaires à Toulouse, voir notre article, B. SUAÛ, « Un centre d'archives régionales créé à Toulouse par l'ordre de Malte aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Toulouse, une métropole méridionale, vingt siècles de vie urbaine*, 58<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, tenu à Toulouse en juin 2007, coll. Méridiennes, Toulouse, 2009, 2 vol., ici t. 2, p. 891-908 et fig. 117-122.

99. On note aussi, dans la salle, la présence de plusieurs tables, dont l'une a des pieds en quenouille, avec escabeaux, et de bois de cerfs, ainsi qu'un *Alexander*. A. DU BOURG, « Prise de possession... », p. 176, pense qu'il s'agit du « manuscrit du poème de ce nom, si renommé au douzième siècle ».

s'étaient engagés à lui offrir, après leur mort, leur meilleur cheval et leurs armes<sup>100</sup>. Mais l'équipement militaire conservé précieusement dans la trésorerie est peut-être celui qu'avait promis de donner près d'un siècle plus tard le comte Raymond VI, ou encore celui qui leur a été légué par le beau-frère du comte, Bernat Jourdain de L'Isle<sup>101</sup>.

- Objets religieux, ornements, vêtements liturgiques et pièces d'orfèvrerie : un véritable trésor

La description du mobilier de l'église est aussi riche d'enseignements pour la connaissance du mobilier ecclésiastique d'une chapelle votive desservant, en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle, une maison à la fois religieuse et militaire<sup>102</sup>. C'est la Vierge qui est la patronne de l'église, selon une titulature très répandue chez les templiers. Sa statue revêtue d'un voile vert est placée sur le maître-autel.

L'inventaire des objets religieux comprend deux parties : ceux qui se trouvent dans l'église et ceux plus petits ou plus précieux qui ont été rassemblés dans une sorte de sacristie installée, comme à Saint-Jean, derrière le maître-autel, emplacement pouvant paraître plus sûr. Dans l'église, on répertorie deux croix, une grande en cuivre qui doit surmonter l'autel (mais rien ne dit qu'elle était émaillée) et une croix reliquaire en argent, sur âme de bois, contenant des reliques de la Vraie Croix que complète une décoration faite de quarante-cinq pierres précieuses, aux diverses couleurs, petites et grandes. Tout autour de l'autel de la Vierge, fermé de quatre rideaux, on recense tous les objets liturgiques habituels, dont beaucoup sont en cuivre : quatre chandeliers, une navette, un encensoir (*turribulum*), une custode, trois pyxides, un bassin pour l'eau bénite ; en fer et en étain : six chandeliers dont deux servent pour les obsèques, des lampes, deux clochettes, des burettes, un tronc pour les aumônes ; en bois : un pupitre pour mettre le missel (*liber altaris*), deux fauteuils et des sièges placés tout autour du chœur ; en tissu enfin : plusieurs vêtements sacerdotaux, l'un avec une chape rouge<sup>103</sup>, un autre avec une chape verte, seize vieilles chapes processionnelles en pourpre, de différentes couleurs.

Dans la sacristie, derrière l'autel, sont conservées les pièces d'orfèvrerie en argent : un coffre contenant un devant d'autel en argent doré, quatre parements d'autels, deux calices, dont l'un vient de Larramet, un encensoir, une croix reliquaire et son étui, renfermant aussi des reliques de la Vraie Croix, culte particulièrement privilégié. On ne relève aucune mention de châsse reliquaire destinée à recevoir les ossements de saints locaux ou lointains, même si deux vases en ivoire en sont remplis, *ut videbatur*. Outre un peigne liturgique également en ivoire, on note la présence d'objets en cristal, une grande croix, peut-être en cristal de roche, et deux chandeliers. L'inventaire se poursuit par la description de tout le linge liturgique (nappes, devants d'autel, voiles, serviettes d'autel) et de plusieurs vêtements ecclésiastiques de plus ou moins bonne qualité<sup>104</sup> (des coussins en sindon<sup>105</sup>, dalmatiques, manipules, étoles, chapes : chape de drap en soie dorée, chape portant les armoiries du comte de Toulouse, chape portant l'écusson royal, ou encore chape décorée des armoiries de la famille de Pins, qui avait des liens avec les templiers<sup>106</sup>). De très nombreux livres liturgiques (une dizaine), dont un bréviaire « sanctoral », sont aussi mentionnés. N'oublions pas enfin que la maison du Temple appartient à un ordre militaire : deux étendards (*vexilla*), l'un décoré d'un lion de gueules et l'autre d'une croix de gueules (couleur symbolique chez les templiers) sont présents dans cette chapelle.

On peut donc conclure que l'église de la maison du Temple de Toulouse abrite, au moment de la suppression de l'Ordre, un véritable trésor religieux, même si les bâtiments conventuels, ne donnent, contrairement à la légende, aucune impression de faste ni d'opulence. Quelques pièces du mobilier, les plus précieuses tout au moins, mais aussi les archives, mais pas les armures ni le frontal en argent doré, se retrouvent quelque vingt ans plus tard dans

100. A.D.H.G., H Malte Toulouse 1, pièce 45.

101. D. CARRAZ, *L'ordre du Temple, op. cit.*, p. 115 ; L. MACÉ, *Les comtes, op. cit.*, p. 316 ; *Idem*, « Les comtes de Toulouse », *Les ordres religieux, op. cit.*, p. 307-308.

102. A.D.H.G., H Malte Toulouse 4, pièce 256.

103. «... *cum castellis deauratis in campo livido* », que Du Bourg traduit par « ornée d'écussons portant de sable au château d'or ».

104. La qualité, la couleur et la provenance des tissus sont précisées et mériteraient une étude : soie, drap d'or, sindon, bouracan, samit.

105. Sindon, tissu très fin, soie. À la suite d'une mauvaise lecture, A. DU BOURG, « Prise de possession... », p. 181, a lu *manhocos* » et traduit par gants. Mais il s'agit de *minhocos* que Véronique Lamazou-Duplan traduit par coussins (communication à la S.A.M.F. du 7 juin 2011 intitulée : « Décors et parements textiles des demeures toulousaines à la fin du Moyen Âge »).

106. Célébrun de Pins a été maître du Temple en Agenais dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : A. DU BOURG, *Histoire du grand-prieuré, op. cit.*, p. 25, 184, 192-193, 203 et 394. Il convient de rappeler que sur le grand bas-relief (1848) qui orne la chapelle Saint-Jean Baptiste de l'église de la Dalbade et qui évoque l'Ordre des hospitaliers, Roger et Odon de Pins, tous les deux grands maîtres des hospitaliers (XIII<sup>e</sup>- XIV<sup>e</sup> siècles), ont pris place aux côtés notamment de l'hospitalier Gérard, de Raymond Du Puy, véritable fondateur de l'Ordre, et d'autres grands maîtres originaires du Languedoc et sa région.

l'inventaire de la salle du trésor de l'hôtel Saint-Jean, où l'on a transporté une partie des biens meubles du Temple<sup>107</sup>. La chapelle du Temple conserve néanmoins les objets nécessaires à la célébration du culte qui a perduré après 1312<sup>108</sup>.

### Utilisation par les Hospitaliers des bâtiments du Temple de Toulouse du XIV<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la maison du Temple, devenue possession des hospitaliers, n'a eu, semble-t-il, aucune affectation particulière. Elle a tout simplement été adjointe à la commanderie de Toulouse, promue au titre de chambre prieurale, apanage, comme son nom l'indique, du grand prieur en personne, au moment où précisément l'établissement toulousain prend, en 1315, le titre de grand prieuré.

#### *L'hôpital du Temple : un hôpital des Pauvres (début XV<sup>e</sup>-milieu XVI<sup>e</sup> siècle)*

##### *Fondation (1408)*

Cependant, vers 1393, Raymond de Lescure devient grand prieur de Toulouse. C'est un homme d'expérience, qualifié de « remarquable » par Germain La Faille<sup>109</sup> et considéré comme l'un des grands commandeurs du XIV<sup>e</sup> siècle. Sa carrière débute en 1360, en Quercy, à Lacapelle-Livron, commanderie proche de ses attaches familiales<sup>110</sup>, et se poursuit en Lauragais à Puysubran, qui avait été déclarée chambre magistrale. C'est d'ailleurs sans doute auprès du grand maître à Rhodes que ce chevalier, homme d'action, militaire dans l'âme, a participé à plusieurs batailles contre les Turcs. Homme mûr, aguerri et infatigable, R. de Lescure, malgré son âge et ses responsabilités de grand prieur de Toulouse, poursuit son rôle de diplomate, d'ambassadeur du grand maître de Rhodes et surtout, en 1411, repart au combat, où il se fait tuer peu après à Macri (en Lycie, au sud-ouest de la Turquie)<sup>111</sup>. Lorsqu'il prend ses fonctions de grand prieur, la situation en France n'est guère brillante ; pour faire face aux conséquences de la guerre de Cent ans, il applique une politique énergique et se préoccupe de la sécurité des villes soumises à son autorité et de l'entretien ou construction de leurs fortifications : Fronton, Orgueil, Montsaunès (dont il est commandeur) se dotent d'une enceinte ou d'un « fort »<sup>112</sup>. Mais c'est aussi un gestionnaire, un administrateur qui n'hésite pas à entreprendre des réformes. Il obtient de son ami, le grand maître Philibert de Nailhac (1396-1421) – qui lui avait déjà accordé son soutien pour la fondation, dans l'enclos du grand prieuré de Toulouse, de la chapellenie de Saint-Léonard<sup>113</sup>, et pour la promotion de la commanderie de Fronton en chambre prieurale<sup>114</sup> –, la bulle de fondation de l'hôpital du Temple (fig. 10-11), datée du 24 novembre 1408<sup>115</sup> : un hôpital, appelé *infirmaria*, est

107. A.D.H.G., H 240, fol. 1 r., fol. 4 r., fol. 5 v. Par exemple : « *magnam crucem argenti, cruces argenti modicas cum lapidibus preciosis, unam parvam crucem in qua est lignum Domini* ».

108. L'église du Temple, en 1398, reçoit un don de trois deniers : testament d'Arnaud d'Avignonet publié par Célestin DOUAIS, « Des fortunes commerciales à Toulouse et de la topographie des églises et maisons religieuses de Toulouse, d'après deux testaments (XIII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles) », dans *M.S.A.M.F.*, t. XV, 1894-1896, p. 25-51.

109. Germain LA FAILLE, *Traité de la noblesse des Capitouls de Toulouse*, Toulouse, 3<sup>e</sup> édition, 1707, 174 p., ici p. 145-146.

110. Cette famille de Lescure est installée en effet dans cette partie du Quercy, aujourd'hui située en Aveyron : Lescure-Jaoul (canton de La Salvetat-Peyralès).

111. A. DU BOURG, *Le grand-prieuré...*, p. 14.

112. Frédéric LOPPE, « Forts villageois en Toulousain et Montalbanais : quelques exemples de construction, d'aménagement et de mise en défense (1366-vers 1469) », communication faite à la Société archéologique du Midi de la France, octobre 2008.

113. Voir notre article, B. SUAU, « La chapelle Saint-Léonard », *Toulouse, ancien grand prieuré, op. cit.*, p. 326-334, dossier n° 6.

114. A. DU BOURG, *Le grand-prieuré...*, p. 271.

115. *Ibidem*, p. 76-77 et pièce just. XXIV ; A.D.H.G., H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 3, n° 1, pièces 1, 2, 4). Les deux premières copies datent de 1475 et 1518. La troisième, non datée, semble aussi remonter au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Chacune a conservé sa bulle de plomb avec le sceau de l'Ordre des hospitaliers. Description : plusieurs personnages agenouillés, dont un porte la croix de l'Ordre, devant une croix à double traverse ; l'alpha et l'omega de part et d'autre du pied de la croix et, sous la croix, un signe difficile à interpréter : peut-être le M de Marie, les hospitaliers ayant un culte particulier pour la Vierge ; inscription : *bulle magistri et conventus*. Revers : personnage nimbé, couché sur un tombeau [Christ de la Mise au tombeau], placé sous une architecture gothique, d'où pend une lampe de sanctuaire (lieu saint) ; une croix pattée à son chevet et un encensoir à ses pieds ; inscription : *hospitalis Iherusalem*, d'après L. DOUËT D'ARCO, *Inventaires et documents, Collection de sceaux*, Paris, 1868, t. 3, p. 244, n° 9878 (1356) et n° 9879 (1476).



FIG. 10. SCEAU DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS, bulle de la copie sur parchemin de la fondation de l'hôpital, plomb, début XVI<sup>e</sup> siècle.  
*Cliché Pierre Vidal.*



FIG. 11. CONTRE-SCEAU DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS, bulle de la copie sur parchemin de la fondation de l'hôpital, plomb, début XVI<sup>e</sup> siècle.  
*Cliché Pierre Vidal.*

institué dans la maison du Temple de Toulouse pour le soin et l'hospitalité des pauvres du Christ, qu'ils soient malades ou pèlerins vers Saint-Jacques ou ailleurs. Cet hôpital, pourvu de lits, matelas, draps, couvertures, personnel, est placé sous la responsabilité du grand prieur et de son chapitre qui doivent nommer un hospitalier, chargé de gérer l'établissement, qu'il faudra surveiller et visiter (inspecter) tous les ans pour voir s'il « fait bien son travail ». L'approvisionnement est prévu. Les revenus de la « préceptorie » (ou commanderie) ou baillie de Garidech et 25 quarts de blés, que ladite « préceptorie » devait verser tous les ans à la première chambre prieurale de Toulouse, sont octroyés au nouvel hôpital, pour subvenir à ses besoins et en assurer le fonctionnement. Cette fondation ne peut surprendre car on a assisté un peu partout, pendant la guerre de Cent ans, à l'écllosion de petits établissements hospitaliers qui offraient quelques lits aux pauvres et aux pèlerins. Il est important de signaler que l'hôtel Saint-Jean tout proche, siège de la première commanderie hospitalière de Toulouse, mais entre temps devenu siège d'un grand prieuré, abandonne alors sa fonction caritative d'origine<sup>116</sup>. Sans vouloir mettre en doute la foi, la piété et la charité du grand prieur de Lescure, on peut comprendre ses motivations réelles : il vaut bien mieux percevoir les revenus de la riche commanderie de Fronton et laisser à d'autres le fonctionnement et l'entretien d'un hôpital qui ne rapportait rien, bien au contraire, tout en le contrôlant néanmoins.

L'hôpital de la maison du Temple devait fonctionner officiellement pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1525 et peut-être au-delà. Le rouleau de parchemin déjà présenté en première partie prouve que son cimetière est utilisé non seulement pour les pauvres mais aussi pour les Toulousains, artisans et commerçants du quartier pour la plupart, qui souhaitent y être enterrés. Conformément à la bulle de 1408, on constate qu'en 1497 le commandeur de Garidech, Guillaume Seytre, confère de plein droit à Guillaume Dagès, prêtre religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, la rectorie et la cure de l'église Notre-Dame du Temple. Aucun document en revanche ne vient nous renseigner sur

116. On constate d'ailleurs que le cimetière de la commanderie Saint-Jean cesse pour ainsi dire de fonctionner au-delà de cette date. Nelly POUSTHOMIS-DALLE, « Les hospitaliers : de la préceptorie au grand prieuré (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), la fonction funéraire », *Toulouse, ancien grand prieuré...*, p. 85.

des constructions, restaurations ou aménagements éventuels, pourtant rendus nécessaires, sans doute, après l'incendie de 1442 au cours duquel, selon le témoignage du notaire Cucuron, « le Temple de Saint-Jean fut totalement brûlé »<sup>117</sup>, et par l'incendie qui, quelque vingt ans plus tard, en 1463, a ravagé un vaste territoire, des Carmes à la Garonne, et peut-être davantage, puisqu'on estime que les deux tiers de la ville avaient été détruits<sup>118</sup>.

*Un hôpital menacé (fin XV<sup>e</sup>- début XVI<sup>e</sup> siècle)*

Mais à la fin de la guerre Cent ans et, comme un peu partout en France, Toulouse connaît un renouveau économique et sans doute démographique, qui lui permet de se reconstruire, d'autant qu'elle abrite depuis peu (1444) le deuxième parlement de France, après Paris, par l'étendue de son ressort.

Commence pour Toulouse une période de prospérité qui s'accompagne d'un nouveau mode de vie beaucoup plus moderne, adopté progressivement par les familles des parlementaires et des riches marchands qui s'installent dans le centre ville et font construire les hôtels particuliers encore visibles de nos jours. Ces vastes demeures bien aérées par de nombreux jardins s'enferment à l'abri, derrière de hauts murs. Cependant, les épidémies sont toujours redoutées. Les problèmes de santé publique et d'hygiène perdurent. Et on supporte difficilement la promiscuité des gens pauvres et donc des hôpitaux, surtout dans des quartiers comme celui de la Dalbade, jusqu'alors habité par des artisans, des métiers du cuir en particulier, *paraires* (paradou), tanneurs (*affachayres*), mais aussi par des commerçants, bouchers essentiellement, quartier désormais convoité par des conseillers au parlement, procureurs, avocats, notaires, et autres gens de justice. Ces derniers préfèrent se loger à proximité de leur lieu de travail et « ont par plusieurs fois dit qu'ilz voudroient que ledit hospital et commanderye fust à cent lieues loing d'eulx<sup>119</sup> ». Il suffit tout simplement de consulter le cadastre de 1478 (quelque trente ans après la création du parlement) et de relever les noms des possesseurs des maisons qui entourent la maison du Temple – notamment celles qui la séparent du couvent des Clarisses, présentes sur le site depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle – pour constater que le quartier s'embourgeoise et s'anoblit, même si le long de la rue, les boutiques d'artisans et commerçants se maintiennent<sup>120</sup>. Nous ne prendrons qu'un seul exemple : la maison de Jean Doulx, conseiller au parlement de Toulouse, située côté sud de l'hôpital et séparée de lui par une simple ruelle. Jean Doulx n'est autre que le père de Gaufilde Doulx qui épouse en 1515 Pierre Dufaur de Pibrac, maître des Requêtes au même parlement. Gaufilde Doulx et Pierre Dufaur sont les parents de Guy Dufaur de Pibrac, si bien que cette ruelle a pris le nom de ruelle ou de canton puis d'impasse de Pibrac<sup>121</sup>. C'est sur l'emplacement de cette maison Doulx-Pibrac qu'au siècle suivant Gilles Le Masuyer fait construire son hôtel particulier.

Le quartier devient si convoité que les religieuses du Tiers Ordre, appelées aussi les tiercerettes de Saint-François ou encore les clarisses de la porte Saint-Cyprien, fortement soutenues par les parlementaires, dont beaucoup, comme le président Nupces, ont une proche parente chez les clarisses, voudraient bien, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, quitter leur quartier excentré de Saint-Cyprien pour s'installer sur le site de la maison du Temple et proposent même un échange de terrain aux hospitaliers<sup>122</sup>.

En même temps, à Toulouse comme dans beaucoup d'autres villes, on procède, dès 1500, à la Réformation des hôpitaux. Par arrêté municipal du 28 décembre 1504, en effet, les capitouls entendent supprimer la vingtaine de petits hôpitaux (dont celui du Temple) répartis dans toute la ville pour n'en laisser que cinq, dont un seul pour les pauvres : l'hôpital Saint-Jacques-du-Bout-du-Pont (futur Hôtel-Dieu). Les capitouls fixent même le montant des cotisations que doivent fournir annuellement, pour le fonctionnement de cet hôpital, aussi bien l'archevêque que les chapitres, les collègues de la ville, le commandeur de Saint-Jean, le commandeur de la maison du Temple (50 sous), le prieur de la Daurade, etc. Mais ces mesures ne sont guère respectées, si bien que le parlement est obligé de prendre l'arrêt du 9 février 1515, pour soutenir et confirmer les articles passés par les capitouls et pour fixer de nouveau le montant des cotisations à payer<sup>123</sup>.

En 1515, l'hôpital du Temple est menacé de fermeture, car les capitouls exigent la présentation de la bulle

117. Ph. WOLFF, *Commerces...*, p. 88.

118. Pierre SALIES, « Le grand incendie de Toulouse de 1463 », dans *M.S.A.M.F.*, t. XXX, 1964, p. 131-166 et t. XXXII, 1966, p. 71-86.

119. A.D.H.G., H Malte Toulouse 34, pièce 5. Non daté. François Flotte, qui est cité, a été grand prieur de Toulouse entre 1512 et 1520. F. Flotte, en 1518, prend la défense de l'hôpital dans un autre document : H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 3, n° 1, pièce 3).

120. A.M. Toulouse, CC 13, p. 81-82.

121. Robert MESURET, *Évocation du Vieux Toulouse*, Paris, éd. Minuit, 1960, 661 p., ici p. 153-155.

122. A.D.H.G., H Malte Toulouse 34, pièce 3 ; H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 3).

123. A.D.H.G., H dépôt 1/2 B 3.

de fondation de 1408, que l'on ne retrouve pas et qu'il faut demander à Rhodes, alors assiégée par les Turcs de Soliman le Magnifique. Les hospitaliers traversent une période difficile : en 1522, ils sont chassés de Rhodes, et, à Toulouse, les tiercerettes convoitent le site et les locaux de la maison du Temple<sup>124</sup>.

*Ses bâtiments, son équipement, ses fonctions au début du XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 12)*

C'est dans ces conditions peu favorables que Melchior d'Aspremont prend ses fonctions de commandeur de Garidech, poste qu'il occupe pendant 20 ans. Ni ses origines ni sa carrière ne sont connues<sup>125</sup>. Mais on peut lui attribuer des qualités certaines et une opiniâtreté remarquable. Il applique parfaitement la devise des hospitaliers que l'on retrouve maintes fois exprimée : « il faut garder bien le bien de la religion, ne rien vendre, ni détériorer, ni aliéner »<sup>126</sup>.

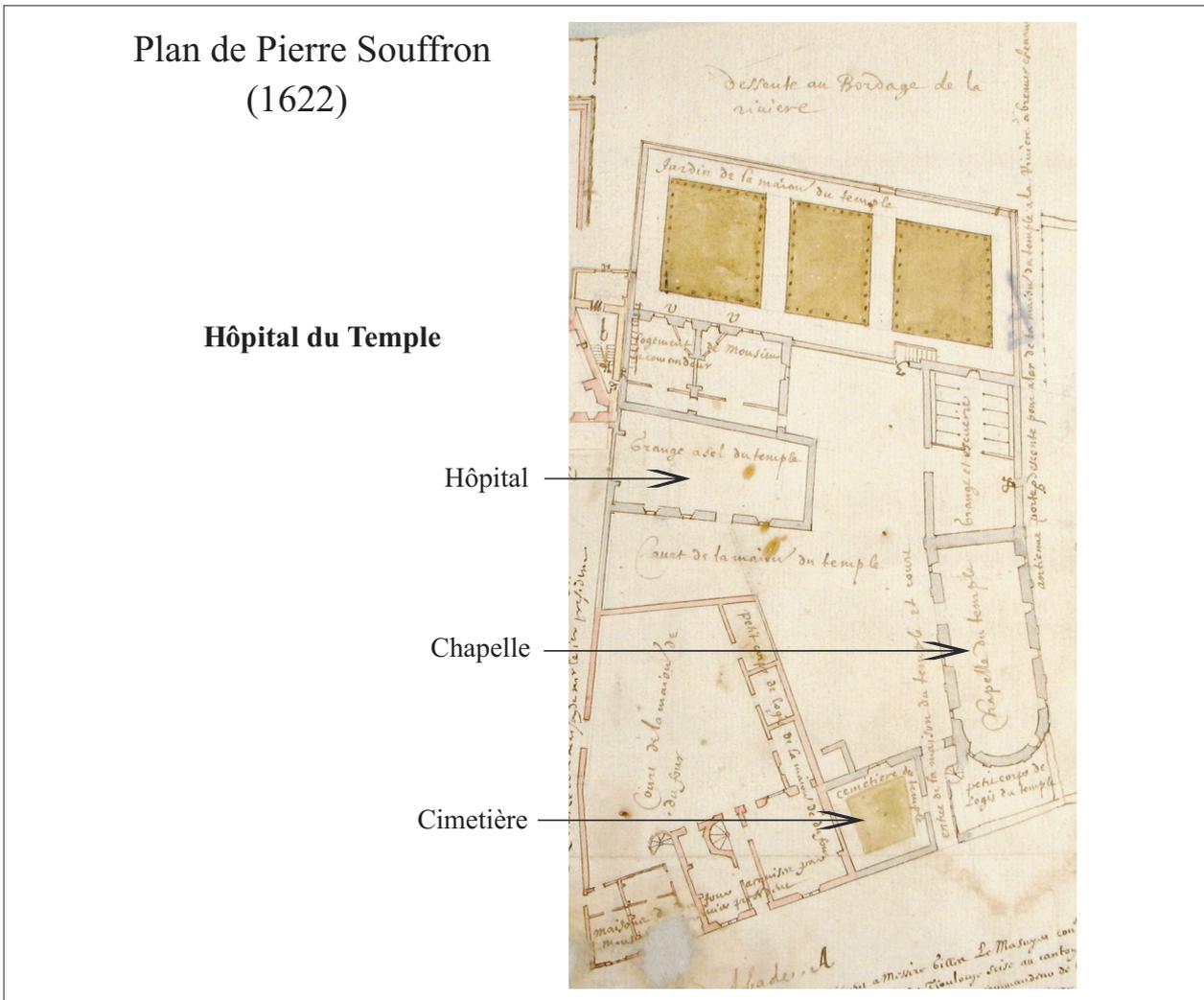


FIG. 12. L'HÔPITAL DU TEMPLE, organisation hypothétique, plan Souffron, détail. Cliché A.D.H.G.

124. A.D.H.G., H Malte Garidech 7.

125. Il existe en France plusieurs familles d'Aspremont, dont une en pays d'Orthe, très liée avec le roi de France. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, la plupart des commandeurs appartenaient à la petite aristocratie locale ou régionale. Melchior d'Aspremont pouvait appartenir à cette famille des bords du Gave, proche de Bayonne. Mais rien n'est moins sûr.

126. A.D.H.G., H Malte reg. 529.

C'est alors que le grand maître de l'Ordre adresse au roi de France, François I<sup>er</sup>, une supplique, sous forme d'un mémoire, véritable plaidoyer qui nous éclaire sur les motivations réelles et les intérêts des différentes parties : les hospitaliers, les capitouls, le parlement et les clarisses. On y retrace aussi l'historique de l'hôpital du Temple de Toulouse, qui dépend d'un Ordre militaire, dédié à la défense de la foi catholique et voué à l'hospitalité, aux œuvres de miséricorde et de charité. Les pauvres malheureux ne sont pas oubliés dans cette plaidoirie, qui rappelle que « lesdits pauvres si estoient mis audit Sainct-Subran [Saint-Cyprien] seroient loing des bonnes rues et maisons » et que la fermeture de l'établissement entraînerait « la totale destruction des pouvres malades et impotens dudit ordre et aultres, lesquelz ont acoustumé estre receuz et traictez par charité audit hospital »<sup>127</sup>.

De son côté, Melchior d'Aspremont donne une description de l'hôpital, dresse un état des bâtiments et de son mobilier, accompagné de la liste des travaux faits et à faire dont il précise le montant des dépenses, le tout en présence du recteur de l'hôpital, de l'hospitalière et d'un notaire<sup>128</sup>.

Cet inventaire, rédigé en latin, cherche à prouver que l'hôpital est prospère et que, dans tous les domaines, il répond aux normes ; il est doté d'un personnel présent et compétent pour les soins du corps, en la personne de l'hospitalière, et pour les soins de l'âme, en la personne du chapelain (conformément à la bulle de fondation), si bien que les pauvres venant de toutes les parties du monde *confluunt singulis diebus*.

#### - Les bâtiments hospitaliers

Ce document assez exceptionnel, du 22 novembre 1518, nous éclaire sur le fonctionnement et l'équipement, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, d'un petit hôpital urbain, dont les préoccupations d'ordre sanitaire et en matière d'hygiène sont réelles. L'établissement hospitalier regroupe un certain nombre de bâtiments qui s'organisent autour d'une cour centrale. Une fois encore le plan Souffron vient illustrer la description du commandeur, même si certaines dépendances semblent avoir disparu entre 1518 et 1622. L'hôpital lui-même, dont la toiture sera refaite, se compose d'un seul corps de logis bien construit, bien charpenté et blanchi à la chaux, avec une seule et vaste salle (sans doute appelée « grenier à sel », dans le plan Souffron), de 9,5 cannes de long sur 5 cannes de large (17 mètres de long sur 9 de large), dotée d'une grande cheminée en briques, de quatre fenêtres qui ferment bien, pour 9 lits (soit un lit par canne), une grande table avec des bancs. Une literie entièrement rénovée comprend des sommiers de paille, des couvertures, des édredons de plume et dix-huit draps de toile de chanvre neufs. On note aussi quelques ustensiles ou chaudrons (*cacabus*) et diverses coupes en cuivre, une armoire en bois fermée à clef pour mettre les draps et une lampe à huile pour éclairer la maison la nuit ; le corps de logis est complété par un retrait (latrines ?). Dans la cour, plusieurs dépendances non localisées avec précision ont une fonction précise : une petite maison sert de logement à l'hospitalière ; un bâtiment permet de ranger le bois et les draps sales. Situé derrière la salle d'hôpital, mitoyen avec le retrait, un bâtiment (la maison du commandeur ou une simple grange ?<sup>129</sup>) abrite, au rez-de-chaussée, la paille, le foin et le vin et, à l'étage, le blé. Enfin, près de la Garonne, un jardin permet de subvenir aux besoins (*necessitates et utilitates*) des pauvres, du chapelain et de l'hospitalière.

#### - Les bâtiments religieux

Côté rue sont regroupés les bâtiments à vocation religieuse : l'église, bien construite en briques et mortier, mesure 10 cannes de long (moins de 20 mètres environ) ; dans le sanctuaire (*presbyterium*), clos par une balustrade en bois, se trouvent l'autel de la Vierge, la sainte patronne, mais aussi les autels de sainte Barbe et de sainte Catherine. Le culte de sainte Barbe, vénérée contre la mort soudaine, préserve du trépas sans confession ni communion, et trouve ainsi naturellement sa place dans un établissement hospitalier, d'autant que la chapelle conserve des reliques de la sainte, que la légende fait naître à Nicomédie sur la mer de Marmara. Le culte de sainte Catherine, devenue très populaire en Occident au xiv<sup>e</sup> et surtout au xv<sup>e</sup> siècle, est peut-être lié aux reliques signalées dans l'inventaire de la salle du trésor de l'hôtel Saint-Jean, en 1347. Un troisième autel enfin, situé dans la nef, est dédié à une obscure sainte Eusébie (?) qui serait une sainte romaine et dont les reliques ont sans doute été apportées, tout comme celles de sainte

127. A.D.H.G., H Malte Toulouse 34, pièce 2. Ce mémoire n'est pas daté, mais le nom du grand maître est précisé : Fabrice Carreto (1515-1522).

128. A.D.H.G., H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 1, pièce 6).

129. On peut en douter, mais il semblerait que ce soit la maison du commandeur, qui est située derrière le « grenier à sel », avec des dimensions comparables.

Barbe et de sainte Catherine, par l'un des commandeurs de Garidech, dans le courant du xv<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>. La liste des ornements (nappes), vêtements (chapes de messe, chapes de processions), objets liturgiques (trois calices dont deux en argent) et livres de messe prouve que le service religieux est assuré normalement et régulièrement.

L'église se termine à l'ouest par un clocher à pignon pourvu de deux cloches, tandis qu'à l'est elle se prolonge par le logement du recteur (ou chapelain), équipé de quatre petites pièces, ouvrant essentiellement sur la rue du Temple. Tout près de l'église se trouve le cimetière où, précise-t-on, les pauvres sont enterrés (*in quo seppelluntur corpora pauperum*). L'établissement hospitalier enfin est entouré de murs complétés par un portail donnant accès à la même rue du Temple, portail dont on a changé le verrou, en même temps que celui de la porte de l'église.

#### *La fermeture de l'hôpital des pauvres au milieu du xv<sup>e</sup> siècle*

La tentative d'usurpation par les clarisses de Saint-Cyprien a échoué.

Les arguments de Melchior d'Aspremont et la supplique du grand maître ont su convaincre le roi, alors que les copies de la bulle de fondation de l'hôpital parviennent à Toulouse, précédées par des lettres patentes de François I<sup>er</sup>, indigné par l'attitude des capitouls et des parlementaires. Selon A. Du Bourg, François I<sup>er</sup> était le protecteur déclaré de l'Ordre. Mais on peut se demander si le roi de France ne cherche pas surtout à impressionner son lointain parlement de province, qui ne peut que céder et confirmer les droits des hospitaliers ; les clarisses de Saint-Subran sont obligées d'abandonner leur projet et de rester à Saint-Cyprien.

Les ennuis du commandeur de Garidech ne sont pas terminés pour autant. Un nouvel arrêt du parlement de Toulouse, en date du 25 février 1524, confirme les arrêts antérieurs concernant la réunion des hôpitaux à l'hôpital Saint-Jacques et les sommes à verser. De nouveau, Melchior d'Aspremont essaye de s'y soustraire. À l'issue d'une longue procédure, un accord survient en 1559 avec le syndic de l'hôpital Saint-Jacques : André de Guiramand, nouveau commandeur de Garidech, s'engage à payer audit hôpital la somme très élevée de 300 livres annuelles, car ledit commandeur « est tenu d'employer la plus grande partie des revenus de la commanderie pour l'entretien des pauvres et que suivant les règlements de la ville de Toulouse, les hôpitaux des pauvres sont réduits à une seule maison appelée hôpital Saint-Jacques »<sup>131</sup>. Entre temps, en effet, le grand maître à Malte avait décidé la suppression officielle de l'hôpital puisque la foule des pèlerins pauvres n'arrivait plus à Toulouse. Il devient donc inutile de laisser subsister cet établissement qui reprend son nom de maison du Temple et son statut de simple membre de la commanderie de Garidech<sup>132</sup>.

#### *L'hôpital du Temple transformé en collège : une existence éphémère (seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle)*

Parallèlement, le commandeur de Garidech doit faire face à une nouvelle tentative de main mise sur la maison du Temple qui, après la fermeture de l'hôpital, sert quelque temps de collège. En 1551, en effet, dans le cadre d'une réforme des établissements scolaires voulue par les capitouls toulousains, un édit royal entend supprimer huit petits établissements, dont celui du Temple, et souhaite les remplacer par deux collèges chargés d'assurer l'enseignement des langues hébraïque, grecque et latine et les arts libéraux<sup>133</sup>. Le collège du Temple est encore cité

130. Dom BAUDOT, *Dictionnaire d'hagiographie mis à jour à l'aide des travaux les plus récents*, Paris, Bloud et Gay, 1925, 662 p., ici p. 241, présente quatre Eusébie. Il s'agit peut-être d'Eusébie de Rome (v<sup>e</sup> siècle) qui, la veille de son mariage, s'enfuit avec deux servantes, voulut être appelée *hospita* ou *xené* (c'est-à-dire étranger) et parvint à Mylase, en Carie, où elle construisit une petite chapelle en l'honneur de saint Étienne. Mais Eusébie de Marseille fut victime des sarrasins. Elle a pu être invoquée contre ceux-ci, avec lesquels les hospitaliers avaient maille à partir en Orient.

131. A.D.H.G., H Malte inv. 71; H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 1, pièce 8).

132. *Idem*, H Malte Garidech 7 (Temple liasse 1, pièce 12).

133. *Idem*, H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 2, pièce 1) ; B 1904, fol. 141 et 143 ; *H.G.L.*, t. XII, 1889, col. 553-556. Les deux nouveaux collèges verront le jour : collèges de Lesquille et des Jésuites. Le premier construit entre la rue du Taur et la rue des Lois fut inauguré en 1583. Son site est occupé aujourd'hui et par la Direction générale des Services fiscaux et par la cinémathèque. Le second, fondé en 1567, s'est installé dans l'hôtel Bernuy, aujourd'hui collège Lakanal.

par le cadastre de la ville de Toulouse de 1570<sup>134</sup>, mais ne doit pas être assimilé, comme certains l'ont cru<sup>135</sup>, au collège Saint-Jean, dont la fondation, dans l'hôtel du grand prieuré, est aussi attribuée à R. de Lescure et qui s'est maintenu jusqu'à la Révolution<sup>136</sup>. Certes des liens existent entre les deux établissements : en 1566, le chapelain Jean Barbe est en même temps recteur du Temple et du collège Saint-Jean et, en 1589, les statuts de la collégiale, instituée à la fin du Moyen Âge, elle aussi dans les locaux du grand prieuré, sont renouvelés par un acte passé dans la maison du Temple<sup>137</sup>. Cependant ce collège du Temple ne semble avoir connu qu'une existence éphémère.

Un nouveau destin attend dès lors la maison du Temple de Toulouse, qui a pu servir également de résidence urbaine au commandeur de Garidech<sup>138</sup> : autour de 1600, elle devient une maison de rapport et une hostellerie, tandis que sa chapelle est désormais gérée par une confrérie.

### *Une double fonction des bâtiments aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*

#### *Une documentation abondante*

Si la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle n'a laissé aucune description de cet établissement, on ne peut en dire autant des siècles suivants, pour lesquels nous conservons dix procès-verbaux de visites d'inspection réalisées, de 1635 à 1788<sup>139</sup>, dans le cadre des visites générales du grand prieur, comparables aux visites pastorales effectuées par les évêques dans les diocèses. Sont conservées aussi une quinzaine de visites particulières ou d'« amélioration »<sup>140</sup> qui permettent au grand prieur de surveiller le suivi des travaux prévus par les ordonnances et au commandeur en titre de prouver ses qualités de gestionnaire, récompensées souvent par une promotion et l'octroi d'une commanderie plus prestigieuse et dotée de revenus plus élevés.

#### *Une hostellerie*

Deux commandeurs du XVII<sup>e</sup> siècle ont joué un rôle essentiel dans la restauration et les aménagements de la maison du Temple de Toulouse sous l'Ancien Régime : Jules de Montmorency, autour de 1618-1622, et François de Beausset, au cours de la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le premier, Jules de Montmorency, a été commandeur de Douzens, avant de cumuler les charges de commandeur de Lugan (Aveyron) et de Garidech (entre 1618 et 1622 environ)<sup>141</sup>. Il s'agit certainement d'un personnage important, même s'il n'est guère possible de préciser le lien de parenté probable qu'il devait avoir avec Henri de Montmorency, célèbre gouverneur du Languedoc, jugé et décapité à Toulouse, quelques années plus tard, en 1632. C'est à Jules de Montmorency que l'on doit la construction, dans le fameux « triangle » (fig. 6), situé à l'extrémité sud-ouest du « logement de monsieur le comandeur », d'une ou deux petites pièces supplémentaires, à l'origine du procès qui l'opposa au premier président du parlement de Toulouse, procès qui nous renseigne, nous l'avons vu, sur la présence de vestiges antiques encore visibles au XVII<sup>e</sup> siècle, mais aujourd'hui disparus.

134. A.M. Toulouse, CC 48, 2 Mi 32, fol. 81 r°, n° 13. En revanche, dans le paragraphe suivant, n° 14, qui donne la description de la maison du Temple, elle n'est pas appelée « collège ».

135. Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse*, seconde éd., Paris, 1979, p. 94. J. Chalande, et d'autres après lui, précise que le collège Saint-Jean fut transféré vers 1525 dans la maison du Temple, connue désormais sous le nom de collège du Temple. Cette affirmation ne s'appuie sur aucun document. Certes la gestion du collège Saint-Jean et celle de l'hôpital puis collège du Temple étaient liées : A.D.H.G., H Malte Toulouse 34, pièce 2 : « Et oultre et pour ce que aupres dudit hospital du Temple, environ ou cinquante pas, y a un tres beau et grand colliege dudit ordre, auquel est un grant nombre de prestres disans chacun jour leurs heures canonicalles, et un nombre de pouvres escolliers qui illecques sont nourriz et entretenuz aux estudes... » ; le grand prieur de Saint-Jean donnait au commandeur de Garidech, commandeur du Temple, une grande quantité de blé de rente, pour nourrir les pauvres malades et pèlerins et les pauvres « collégiens ».

136. Sur la collégiale et le collège Saint-Jean, voir B. SUAU, « Collège et collégiale Saint-Jean », *Toulouse, ancien grand prieuré...*, dossier 7, p. 337-345.

137. A.D.H.G., 3 E 12677 et fonds du collège Saint-Jean, liasse 8 et registre 23.

138. Dans une pièce de procédure de 1568, il est précisé en effet que la maison du Temple sert de résidence au commandeur, lequel ne veut plus laisser le chapelain (Jean Barbe), pourtant membre de l'Ordre, traverser la cour et les jardins pour aller chercher de l'eau à la rivière. Le chapelain obtient de nouveau un droit de passage : A.D.H.G., H Malte Garidech 7 (Temple, liasse 1, pièce 7). Le commandeur, dont le nom n'est pas précisé, est représenté par son avocat et son procureur.

139. A.D.H.G., H Malte reg. 413, 414, 416, 417, 421, 423, 425, 429, 438, 490.

140. *Idem*, H Malte reg. 571-572 : 1665, 1677, 1681, 1687, 1694, 1706, 1712, 1730, 1740, 1751, 1758, 1763, 1773, 1780 ; H Malte reg. 2759. Il faut ajouter l'arpentement de 1742 : H Malte reg. 2640.

141. 1622, date probable de son décès.

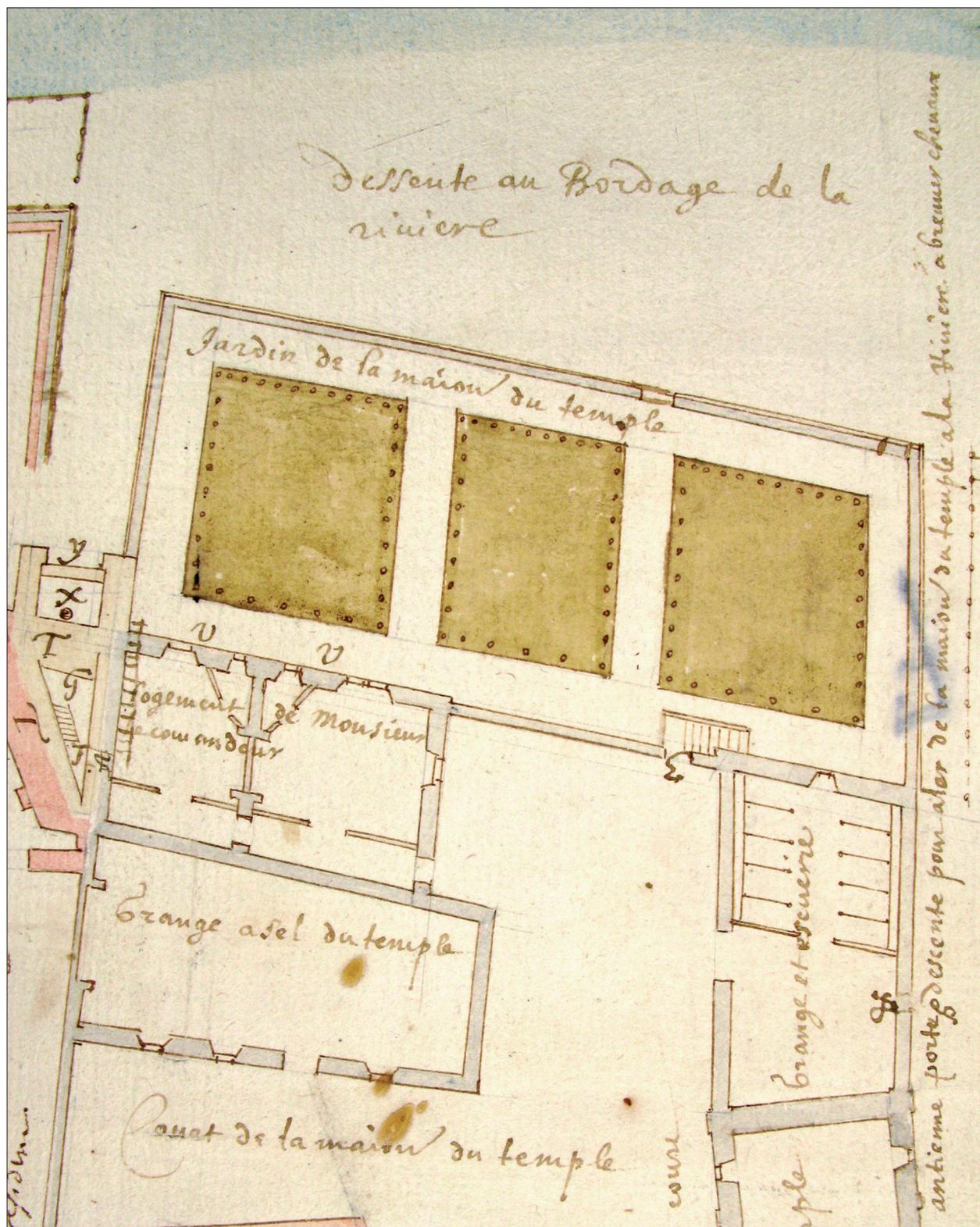


FIG. 13. LA MAISON DU TEMPLE, LE LOGIS ET SES DÉPENDANCES AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, plan Souffron, détail. Cliché A.D.H.G.

- La maison du commandeur, appelée « bâtiment vieux » (fig. 13-14)

En revanche, le dossier de procédure ne contient aucune description du « logement de monsieur le comandeur ». Il faut attendre la visite générale de 1635<sup>142</sup>, pour découvrir (dix ans plus tard) un bâtiment relativement vétuste, que le locataire de l'époque, le marchand Géraud Brunenchon<sup>143</sup>, a fait rénover pour la somme non négligeable de 500 livres, alors que le montant de la location ne dépasse pas 100 livres<sup>144</sup>. Bâti de « murailles de briques », le corps de logis s'élève, comme aujourd'hui, sur quatre niveaux : un chai en sous-sol, un rez-de-chaussée avec une cuisine neuve, un couloir et deux grandes salles carrelées récemment, dotées d'une cheminée et de fenêtres donnant sur la rivière, un premier étage, avec trois chambres<sup>145</sup> et au-dessus un galetas<sup>146</sup>. La même visite générale insiste sur la belle écurie de huit cannes de long<sup>147</sup> (14,4 mètres environ), avec crèches et râteliers, construite par Jules de Montmorency, dans le prolongement de la chapelle, le long du mur de clôture, dans lequel une porte avait été ouverte sur une ruelle qui permettait de mener les chevaux s'abreuver à la rivière. Mais, en 1635, cette porte est déjà condamnée, « à cause de quelque cheval qui fut dérobé »<sup>148</sup>. Après la perte du « triangle », abandonné à Gilles Le Masuyer en 1623, en même temps qu'un accès à la rivière et un « carré » de jardin<sup>149</sup>, la maison du Temple doit renoncer quelques années plus tard, malgré une procédure engagée, à son deuxième accès direct à la Garonne, condamné par la construction de la maison Carretier qui précisément usurpe les quatre pans de ladite ruelle et vient s'appuyer sur le mur de clôture du Temple.

Tous les fermiers ou locataires de la maison du Temple, au XVII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, exercent la riche profession de marchands-hôteliers<sup>150</sup>. Certes les textes ne le précisent que rarement et ne sont guère loquaces sur les activités pratiquées dans l'établissement. Cependant Géraud Brunenchon en 1635, Jean Folquier en 1660, Pierre Aymard en 1680, Jean Navarre en 1681-1695, la dame Sentous en 1730 et 1742 et enfin le sieur Desclaux en 1740 sont tous des hôtes. Il faut bien reconnaître que les locaux s'y prêtent : une grande maison, un chai, une écurie bien équipée et surmontée d'un grenier à foin, une cour, un jardin et enfin des dépendances, notamment le vaste bâtiment, qui jadis servait d'hôpital et qui, sur le plan de 1622, porte le nom de « grange à sel », mention que l'on ne retrouve dans aucun autre document<sup>151</sup>. On peut donc supposer que les « hostes-locataires » de la maison du



FIG. 14. LES JARDINS D'ARCADIE EN 2008, vue partielle côté rivière, emplacement du « bâtiment vieux ».  
Cliché Olivier Gaiffe.

142. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 143 v°-158 v°.

143. C'est dans les notes communiquées aimablement par Pierre Vidal que j'ai trouvé mention de la profession de Géraud Brunenchon.

144. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 156 r° : Brunenchon « nous a dict que puis l'année mil six cent vingt sept il tient ladite maison à louage dudit sieur commandeur, de laquelle il payoit cent livres de louage ; mais ayant fait depuis deux autres contrats de louage, à cause des grandes réparations qu'il y a faictes... ». Brunenchon a fait aménager une petite chambre en « somelier ».

145. En 1635, seules deux chambres sont citées. Dans les visites postérieures, on trouve trois chambres.

146. La description de ce corps de logis n'est pas toujours très claire, notamment celle de 1680, où le logis comprend deux corps (?) : A.D.H.G., H Malte reg. 416, fol. 874 v. et 875. En 1695, le rez-de-chaussée comprend deux grandes pièces principales (une salle et une chambre, avec vue sur la rivière), deux petites chambres, un couloir et une cuisine : H Malte reg. 417, fol. 481.

147. Un peu moins longue que la chapelle et de même largeur.

148. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 157 v°.

149. D'autres litiges éclatent avec les descendants de Gilles Le Masuyer, notamment à cause de fenêtres qui donnent sur la maison du Temple. Une fois encore, les hospitaliers devront céder : A.D.H.G., H Malte Garidech 7 (Temple liasse 1, pièce 11).

150. Depuis le Moyen Âge, les hôtelleries étaient nombreuses dans les rues du Temple et des Toulousains (actuelle rue de la Fonderie), pour accueillir notamment les voyageurs et pèlerins qui entraient *intra muros* par la porte du Château-Narbonnais : Philippe WOLFF, « Les hôtelleries toulousaines au Moyen Âge », dans *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, Privat, 1978, p. 93-106.

151. En 1680, le bâtiment est décrit ainsi : «... il y a un grand porche ou remise de carosse de huit canes de long et vingt pans de large (14,4 mètres sur 4,5) fait des deux costés de corondat et touchis sur un fondement de muraille de deux à trois pans de hauteur (0,67) avec deux grands portails de bois de sapin... », A.D.H.G., H Malte reg. 416, fol. 876 r.

Temple sont aussi, comme beaucoup d'hôteliers du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, des marchands qui pratiquent le commerce du vin et du sel : simple hypothèse toutefois que seule une recherche dans les registres notariés pourrait ou non confirmer. Il convient d'ajouter enfin qu'en 1660, la maison du Temple aurait porté le nom d'« hostellerie du Raisin »<sup>152</sup>.

- Le nouveau logis ou « bâtiment neuf » (fig. 13-15)

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le corps de logis principal ou logement du commandeur s'appelle désormais, dans les visites générales, « bâtiment vieux » pour le distinguer du « bâtiment neuf » que fait construire le commandeur François de Beausset, commandeur de Garidech de 1689 à 1694.

François de Beausset prend ses fonctions en 1689. Issu d'une famille provençale de la région de Marseille, c'est un homme aguerri aux finances et qui a déjà assumé des responsabilités au sein du grand prieuré de Saint-Gilles, dont il a été receveur général<sup>153</sup>. À son arrivée à Toulouse, il n'a pu en outre qu'être impressionné par le faste du nouvel hôtel Saint-Jean, récemment reconstruit, où il a certainement été reçu. Motivé à la vue d'un si bel édifice, un peu « mégalomane » sans doute, il entend disposer lui aussi d'un hôtel particulier digne de son rang et qui pouvait également lui servir de résidence.

Soucieux de produire « un joly effet pour la maison », il commence par décorer le mur de clôture sur rue de symboles à caractère ostentatoire et de prestige : sur la muraille récemment enduite « qui fait façade à la grande rue, [il] fait faire de biaux crenaux de brique »<sup>154</sup>. Un autre mur tout neuf, crénelé et doté d'un portail, délimite aussi la grande cour principale et la basse cour, longeant la chapelle et la nouvelle écurie. Car, le commandeur François de Beausset procède à de gros travaux : une belle et vaste écurie, longue de 12,5 cannes sur 4 cannes de large (22,5 mètres sur 7,2), surmontée d'un grenier à foin et disposant de suffisamment de crèches et râteliers pour loger deux rangées de chevaux, s'étend de « la grande rue du Temple à la grande cour » et occupe en partie le site de l'ancien cimetière. La séparation est très nette : les dépendances, d'un côté, et les deux corps de logis, le « vieux » et le « neuf », avec la grande cour, de l'autre.

En effet, l'écurie, construite au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Jules de Montmorency et qualifiée, à la fin de ce même siècle, de « vieille grange presque en ruines », est démolie. Sur son emplacement, François de Beausset fait édifier, avec l'autorisation du chapitre provincial, sur le plus bel enclos du Temple, avec « sa vue sur la rivière de Garonne et sur le pais de Gascogne jusques aux Pyrénées », une vaste demeure à quatre niveaux, complétée par une cave, le tout en briques, avec une toiture en tuiles canal<sup>155</sup>. Les dimensions sont identiques à celles de l'ancienne écurie (8 cannes sur 4, soit 14,4 mètres sur 7,2). Le rez-de-chaussée est occupé par une grande salle donnant sur la rivière, une cuisine, une décharge et un office. Chacun des deux étages supérieurs comprend deux appartements séparés par un escalier à repos qui « règne jusqu'en haut » ; chaque appartement est doté d'une chambre carrelée, avec cheminée en briques, alcôve, cabinet et bouge (petite pièce de service). Un petit degré permet d'accéder au galetas, occupé par des chambres destinées aux valets, qu'en 1695, le locataire, l'hôtelier Jean Navarre, équipe, à ses frais, de cheminées, tandis qu'il apporte plusieurs « enjouiveures » au bâtiment ancien. Toutes ces « bâtisses neuves », nous disent les textes, ont coûté au commandeur de Beausset la somme de 6768 livres (soit le double du revenu annuel de la commanderie de Garidech) qu'il a payées en grande partie de ses propres deniers, mais qu'il faudra rembourser à lui et à son neveu pendant une cinquantaine d'années<sup>156</sup>.

Après le départ de François de Beausset, promu commandeur de Condat (Dordogne), la location de la maison du Temple procure un revenu de 550 livres (340 livres pour le bâtiment ancien et 232 livres pour le neuf). Progressivement, mais surtout après 1750, le prix de la location ne cesse de monter, pour atteindre 1100 livres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>157</sup>.

152. D'après Jules CHALANDE, *Histoire des rues de Toulouse...*, p. 75. Chalande ne donne pas ses sources. Nous avons bien trouvé le nom du Jean Folquier, hôte, mais sans autre précision : A.D.H.G., H Malte reg. 414, p. 19. Certains hôteliers marchands pouvaient vendre des draps ou des épices.

153. Deux mentions en 1679 et 1685 : A.D.H.G., H 154 et H 294.

154. A.D.H.G., H Malte reg. 571.

155. Le bâtiment actuel a conservé la même élévation (fig. 14).

156. Le neveu, le commandeur Antoine de Beausset, meurt en 1737 : Jean RAYBAUD, *Histoire des grands prieurs et du grand prieuré de Saint-Gilles*, publié par l'abbé Nicolas, Nîmes, 1904-1905, 2 vol., ici t. 2, p. 258.

157. En réalité tous les revenus ont considérablement augmenté. Vers 1700, la commanderie de Garidech rapporte un peu plus de 3000 livres : le revenu de la maison du Temple représente 1/6<sup>e</sup> de cette somme. En 1780, la commanderie de Garidech rapporte 12400 livres. La maison du Temple ne représente plus que 1/12<sup>e</sup> environ de cette somme.



FIG. 15. LES JARDINS D'ARCADIE EN 2008, vue partielle côté rivière, emplacement du « bâtiment vieux » et du « bâtiment neuf ». Cliché Olivier Gaiffe.

- L'hôtel de Béarn (autour de 1740-1750)

Autour de 1740-1750, sans pouvoir véritablement l'expliquer, la maison du Temple prend le nom d'hôtel de Béarn<sup>158</sup>. Toutefois, on peut se demander si l'origine d'une telle enseigne ne doit pas être mise en relation avec cette succession d'hôteliers, certainement pyrénéens sinon béarnais – Navarre, Sentous, Desclaux –, qui ont occupé les lieux pendant plusieurs décennies. Cependant, on constate que l'hôtel de Béarn cesse progressivement toute fonction hôtelière et que les nouveaux locataires reflètent l'évolution sociale de la rue de la Dalbade : l'avocat Durban, en 1754, le conseiller en parlement Bonnemain, en 1756, l'avocat Marcillac, en 1773, la famille de Carrière, en 1780<sup>159</sup>, et même en 1788, le receveur général dans le grand prieuré de Toulouse, haut dignitaire de l'Ordre, le commandeur Gabriel de Lordat, alors que chaque visite générale se prolonge par des travaux de réfection et de restauration. Les deux corps de logis (l'ancien et le nouveau) semblent régulièrement entretenus et rénovés.

- Le jardin

La maison du Temple disposait d'un jardin, qui n'a cessé de s'agrandir depuis le XIII<sup>e</sup> siècle et qui devait permettre de subvenir aux besoins de l'hôpital médiéval. En 1635, il est bien entretenu, quoique en partie usurpé par la famille Le Masuyer. On y accède alors par une échelle en bois. En 1680, en revanche, ce grand jardin, fort en pente, entouré de parois abruptes de trois côtés, dont les dimensions sont précisées (15 cannes sur 11, soit 27 mètres sur 19,8), est en friche<sup>160</sup>. Il n'est agrémenté que de trois figuiers, deux poiriers et deux lauriers, mais il serait « fort joli »,

158. La première mention date de 1742 (registre d'arpentement), alors que l'hoste Desclaux est toujours présent : A.D.H.G., H Malte reg. 2640. Les commandeurs de Garidech, Claude Simiane (1730) et Joseph-Balthazar de Gras-Presville (1740), ne semblent avoir aucun lien avec le Béarn. Et pourtant, la nouvelle appellation coïncide avec la nomination de ce dernier à la tête de la commanderie de Garidech. Le commandeur Gras procède à de nombreux travaux dans les bâtiments de la maison du Temple, sans doute pour la transformer en résidence plus « aristocratique » (nobles et bourgeois).

159. A.D.H.G., 3 E 13885, fol. 137 r°, septembre 1776, bail à fief de l'hôtel de Béarn accordé, pour cinq ans, à dame Louise de Saint-Orens, femme de Pierre de Carrière, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

160. Les dimensions ne sont pas toujours très fiables : en 1660, elles sont de 24 cannes de long sur 13 cannes de large (43 mètres sur 23,4) (H Malte reg. 414).

s'il était aplani. Quelque dix ans plus tard, François de Beusset n'oublie pas de transformer le jardin en parterres fleuris bordés d'une allée d'ormeaux, qui longent le canal du moulin. Ses successeurs ou leurs locataires le partagent ensuite en jardin potager et jardin d'agrément<sup>161</sup>.

*Les lieux à vocation religieuse : l'église, le cimetière et la maison du chapelain* (fig. 16)

- L'église : une chapelle romane

Si les commissaires chargés des visites générales n'insistent guère sur les activités profanes de la maison du Temple, ils n'oublient pas en revanche qu'elle est toujours une maison religieuse et consacrent de nombreuses pages à la chapelle, son mobilier, ses ornements liturgiques, ses cultes et reliques.

Comme l'ensemble des sanctuaires des Ordres militaires en général, la chapelle de la maison du Temple est un édifice simple, à nef unique, mais avec une abside en semi-circulaire, comparable, en deux fois plus petit, à la chapelle Saint-Jean. C'est une église bien orientée, dédiée à la Vierge, construite en briques, voûtée et dotée de contreforts. Elle mesure 10 cannes de long sur 3,5 environ (18 mètres sur 6,3), comme le confirme le plan Souffron, et elle se termine à l'ouest par un clocher en briques, à pinacle, « fort grand », sept cannes de haut (12,6 mètres), visible sur les plans du XVII<sup>e</sup> siècle (fig. 4)<sup>162</sup>, comportant cinq ouvertures pour seulement deux cloches. Elle est éclairée au sud par quatre fenêtres, aux vitres rompues en 1635<sup>163</sup>. Les baies côté nord ont été occultées récemment par la construction de la maison Carratier déjà citée, « à cause de quoy et autres usurpations par luy faictes sur ledit Temple, y a instance aud. Requestes du Pallais »<sup>164</sup>. Le sanctuaire est séparé de la nef par une balustrade en bois. Les premières descriptions de l'église, en 1635 et 1660, donnent l'impression d'un bâtiment vétuste, mal entretenu, avec une voûte fissurée sur tout le long, quoique « peinte à carreaux de diverses couleurs », et des vitres « rompues ». La porte d'entrée, au sud sur la cour, est pourvue « d'un grand portail de bois de sapin fort vieux, pourry et gasté et ne pouvant presque fermer, la voulte estant de brique y ayant au-dessus l'image de sainte Barbe et la muraille tout alentour peinte de certains personnages, mais à cause de l'entienneté de lad. peinture n'avons peu scavoir de quel personnage ce sont »<sup>165</sup>. Quelques années plus tard, en 1660, les vitres sont toujours brisées ; la voûte est toujours « corrompue » et le locataire de la maison du chapelain mitoyenne utilise le dessus de la voûte comme volière et décharge pour le bois et le foin, tandis que le toit a besoin de réparations et que les cloches, mal accrochées, ne peuvent sonner. Quant aux peintures qui se trouvent autour de la statue de sainte Barbe sur le portail d'entrée en briques de la chapelle, elles représenteraient « divers escussouns » des commandeurs<sup>166</sup>. La description donnée en 1635 et son état de vétusté laissent supposer que la chapelle figurée sur le plan Souffron est la chapelle d'origine, sans doute romane et édifiée par les templiers, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

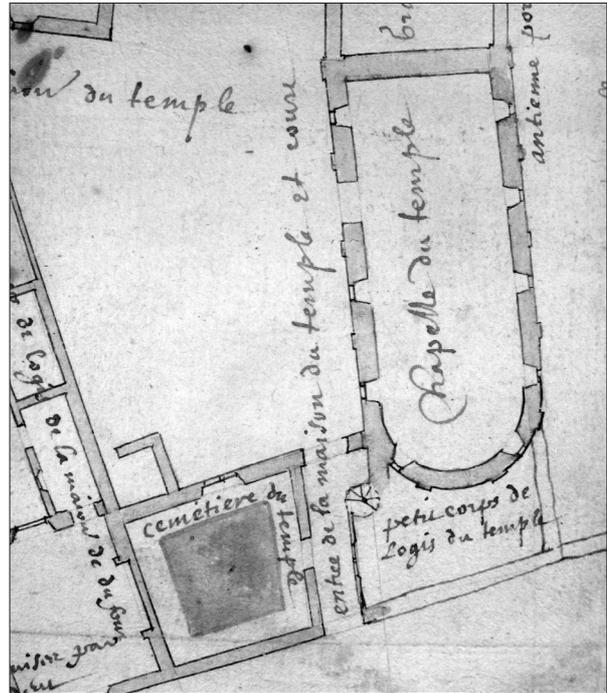


FIG. 16. LA MAISON DU TEMPLE, LES LIEUX À VOCATION RELIGIEUSE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, plan Souffron, détail. Cliché A.D.H.G.

161. En 1773, on a replanté les ormeaux et ajouté des saules pour tenir la terre des remblais creusés par les inondations (1770 et 1772) : A.D.H.G., H Malte reg. 571.

162. Voir par exemple, la *Veue particulière de Toloze*, par Collignon, en 1642 ou encore le « plan Berey » de 1663.

163. Bien visibles sur le plan Souffron. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 150 v°. Une autre ouverture donne côté rivière et une autre au niveau de la voûte.

164. *Idem*.

165. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 144 v°. On ne peut s'empêcher d'imaginer des peintures comparables à celles du portail de la chapelle de l'hôtel Saint-Jean.

166. A.D.H.G., H Malte reg. 414, p. 11. Un portail avec des portes de sapin vieilles et délabrées.

Cependant, depuis la suppression de l'hôpital, probablement autour de 1600-1610, dans le cadre de la Contre-Réforme catholique, qui a suscité une véritable explosion des confréries, l'église du Temple a été érigée en chapellenie, gérée par une confrérie, comme beaucoup de chapelles hospitalières à la même époque.

- La confrérie des paumiers et leur patronne sainte Barbe<sup>167</sup>

Cette confrérie, c'est celle des paumiers de la ville ou fabricants de balles pour jeu de paume, rassemblés en 1610 dans la corporation des *paulmiers-raquetiers*<sup>168</sup> ; la chapelle toutefois reste soumise au patronage du commandeur de Garidech, qui continue de participer largement aux travaux et achats de mobilier (Jules de Montmorency et François de Beausset, notamment) et qui surtout nomme le chapelain, choisi le plus souvent parmi les prêtres de la toute proche collégiale Saint-Jean.

Les paumiers, très nombreux à Toulouse, où les jeux de paume rencontraient un franc succès<sup>169</sup>, avaient comme patronne sainte Barbe. L'analogie entre la balle de ce jeu et le boulet de canon, attribut qui en fait aussi la patronne des artilleurs, explique le choix des paumiers et des raquetiers. Il est donc normal que les paumiers toulousains aient été attirés et motivés par une chapelle qui, depuis le xv<sup>e</sup> siècle, passait pour conserver les reliques de leur sainte patronne.

- Les autels et reliquaires

Des trois autels mentionnés en 1518 dans le *presbyterium* ne subsiste plus, en 1635, que le maître-autel ; celui de sainte Barbe avec ses reliques a pris place dans la nef. Le culte et l'autel de sainte Catherine ont bizarrement disparu.

Le maître-autel se compose encore, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, d'une grande pierre (médiévale ?) soutenue par cinq piliers de marbre noir, « qui ont été rapiessés »<sup>170</sup>. Le tableau qui l'accompagne représente, en 1635, une Vierge à l'Enfant, Marie-Madeleine ? (ou sainte Barbe<sup>171</sup>) et Jean-Baptiste, avec la croix de l'Ordre et les armoiries du commandeur Jules de Montmorency et du chapelain, Jean Nicolau, qui l'ont financé ; le tout surmonté d'un surciel de toile peinte, décoré de l'image du Saint-Esprit. L'autel en pierre ne sera pas conservé, mais remplacé par un autel en briques et un tabernacle en bois<sup>172</sup>.

Vers le milieu de la nef, côté nord, l'autel secondaire de sainte Barbe, sur lequel se trouve une statue en bois doré de la sainte, est complété d'une armoire liturgique, creusée dans la muraille et fermée par deux barres de fer ; en 1635, on y recense quatre reliquaires. Une châsse en bois doré, représentant le chef de sainte Barbe, soutenu par deux anges, « doré et argenté, fort vieux et ancien », contient un « os de bras sur un petit taffetas rouge » et, à travers la vitre, on peut lire, en grandes lettres : « c'est l'os du bras de madame sainte Barbe ». À ses côtés, un petit coffre également en bois doré conserve un voile de toile avec une croix et une inscription sur parchemin, dans un latin incertain : « *Hic est velum proprium quod caput beate Barbare velatur, dum caput pata (patre ?) truncatur* »<sup>173</sup>. Le



FIG. 17. IMAGE DE SAINTE BARBE. Gravure, vers 1792, signée DM, Toulouse, musée des Toulousains de Toulouse. Cliché du musée des Toulousains de Toulouse.

167. Guillaume-Albert de PUYBUSQUE, « La confrérie de Sainte-Barbe à Toulouse », *Revue historique de Toulouse*, t. VII, 1920, p. 277-300. Cet article est consacré à la confrérie de Sainte-Barbe de l'ancienne chapelle des Templiers de Toulouse et à celle de l'église de la Dalbade.

168. Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2000, ici p. 244.

169. *Ibidem*.

170. A.D.H.G., H Malte reg. 413, fol. 146 v<sup>o</sup>.

171. En 1635 et 1695, elle est appelée sainte Madeleine ; en 1660 et 1680, sainte Barbe. Aucun culte à sainte Madeleine n'est attesté par ailleurs. Nous pensons qu'il s'agit de sainte Barbe, déjà très présente depuis le xv<sup>e</sup> siècle.

172. A.D.H.G., H Malte 571.

173. Jetée en prison (c'est d'ailleurs la tour de sa prison qui est son attribut traditionnel) parce qu'elle refusait d'abjurer le christianisme et d'épouser un païen, elle a subi par la suite les pires tortures, avant d'être promenée nue à travers la ville. Mais elle est secourue par un ange qui jette un voile sur son corps martyrisé. Pour en finir, son père lui aurait tranché la tête de ses propres mains. Voir aussi H Malte reg. 414, p. 15 : « Le voile duquel sainte Barbe estoit couverte quand elle feust martirisée ».

troisième reliquaire est un buste représentant le chef de sainte Apollonie (vierge d'Alexandrie, comme Catherine, et vénérée contre les maux de dents), mais il est vide, alors que l'on sait que des reliques de sainte Apollonie sont conservées, à la même date, sur le maître-autel de la chapelle Saint-Jean<sup>174</sup>. Le quatrième enfin, un coffret en laiton, avec une croix aussi en laiton, ne comporte aucun écriteau mais, à travers la vitre, on aperçoit deux voiles, l'un blanc et l'autre rouge : peut-être les reliques de sainte Eusébie, mentionnée au siècle précédent puis tombée dans l'oubli ?

La gestion de cette armoire incombe complètement aux bayles de la confrérie, qui possèdent tous les objets et vêtements liturgiques nécessaires au culte de sainte Barbe : calice en argent dont le pied est orné d'un crucifix et d'une image de la sainte, corporal, missel, chandeliers, custode, croix, encensoir, lampe, chasuble, dalmatique, aubes, bannière et statuette.

- Les transformations de la chapelle du Temple au XVIII<sup>e</sup> siècle

*L'édifice est « désorienté »*

Les principales transformations de la chapelle du Temple incombent encore à F. Beausset qui, avec la participation et l'aide, sans doute, des paumiers, a voulu, entrepris et financé des travaux importants.

On constate premièrement que la chapelle « s'occidentalise » : le sanctuaire est désormais placé à l'ouest. À l'est, on ouvre un passage dans l'ancien chevet et à travers la maison du chapelain, pour permettre un accès direct sur la rue du Temple par une porte d'entrée à deux battants, surmontée d'un frontispice bâti en briques que décore une statue en pierre de sainte Barbe, placée dans une niche, le tout dominé par une grande croix de Malte. La chapelle du Temple, jusqu'alors édifice privé, devient semi-public et peut ainsi accueillir les membres de la confrérie des paumiers, qui n'ont plus besoin d'emprunter l'entrée principale du futur hôtel de Béarn ni le portail latéral de la chapelle, légèrement déplacé vers l'ouest<sup>175</sup>.

*La chapelle Notre-Dame prend le vocable de Sainte-Barbe (officiellement autour de 1680-1700)*<sup>176</sup>

Depuis le XV<sup>e</sup> siècle et surtout depuis que la confrérie des paumiers s'est installée dans la chapelle, le culte de sainte Barbe n'a cessé de progresser. En 1635, sa statue, peut-être aussi ancienne<sup>177</sup> que les peintures peu lisibles qui l'entourent, domine le vieux portail d'entrée voûté et en briques. Un buste de la jeune martyre, dès 1680, est logé dans une niche située au-dessus de la toile du maître-autel<sup>178</sup>. Mais ce n'est que dans la dernière décennie du XVII<sup>e</sup> siècle que la chapelle, entièrement rénovée, adopte officiellement le vocable de Sainte-Barbe, qu'elle devait garder jusqu'à la Révolution. Le sanctuaire, désormais orienté à l'ouest, a permis la mise en place (toujours vers 1690-1695) d'un grand retable, financé par François de Beausset, « sculpturé, peint et filetté d'or ; l'architecture en est soutenue

174. Voir la même visite générale : H Malte reg. 413, fol. 475.

175. En 1780, une porte de l'église donne sur la rue et l'autre « sur l'allée de la maison du Temple en traversant la sacristie » : A.D.H.G., H Malte reg. 572, fol. 41 v<sup>o</sup>.

176. Le 16 mars 1667, une indulgence à perpétuité est accordée par le Pape Alexandre VII à la confrérie de Sainte-Barbe, érigée dans la chapelle N.-D. des Templiers, dépendante de Messieurs de Saint-Jean de Jérusalem à Toulouse, G.-A. de PUYBUSQUE, « La confrérie de Sainte-Barbe... », p. 292-293.

177. La présence de cette statue n'est accompagnée d'aucune précision. On ne sait pas non plus si la statue en pierre qui orne le portail ouvert vers 1690-1700 sur la rue du Temple est la même que celle qui ornait le portail ancien, ou si elle est récente. On sait néanmoins que la statue placée dans une niche sur le frontispice du portail d'entrée est en pierre. Daniel Cazes souhaiterait que des recherches soient faites pour mieux identifier la provenance de la très belle statue de sainte Barbe, en pierre et de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, certes mutilée, aujourd'hui conservée au musée des Augustins de Toulouse. Outre l'ancienne chapelle des Templiers, le culte de sainte Barbe existe à l'époque moderne au moins dans deux autres édifices religieux toulousains : la chapelle du couvent des Augustins et l'église de la Dalbade ; voir [abbé] J[ean] L[ESTRADE], « Chapelle de Sainte-Barbe chez les Augustins de Toulouse », *Revue historique de Toulouse*, 1920, p. 275-276 et Gabriel LOIRETTE, « Une œuvre disparue de Nicolas Bachelier : le retable du grand autel de la Dalbade », *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 47, décembre 1921-juillet 1925, p. 400-427. Les cinq statues du retable de Bachelier, dont celle de sainte Barbe, ont, lors de la démolition du retable en 1741, été achetées par les pères Chartreux, mais ont disparu, sans doute à la Révolution. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il existait une chapelle Sainte-Barbe dans l'église de la Dalbade (ancienne chapelle Saint-Germier, dans le chœur, à droite de la chapelle d'axe) et des reliques de sainte Barbe et de sainte Apollonie, provenant peut-être de l'ancienne chapelle du Temple : abbé R.-C. JULIEN, *Histoire de la paroisse Notre-Dame de la Dalbade*, Toulouse, 1891, p. 197. Le culte de sainte Barbe à la Dalbade s'est maintenu : il convient de citer notamment la statue du portail d'entrée occidental. D'après la *Semaine catholique*, le culte de sainte Barbe donne lieu dans l'église de la Dalbade, au cours de la première semaine de décembre, à de nombreuses cérémonies, jusqu'en 1873 environ. Dans les années qui suivent, le 4 décembre, on vénère désormais dans le diocèse de Toulouse le culte du pontife et confesseur saint Pierre Chrysologue, même si une messe est toujours célébrée ce jour-là en l'honneur de sainte Barbe, dans la seule église de la Dalbade. Voir enfin, G.-A. de PUYBUSQUE, « La confrérie de Sainte-Barbe... ».

178. A.D.H.G., H Malte reg. 416, fol. 873 r<sup>o</sup>.

par quatre colonnes aussi filettées d'or et portées par leur piédestal au-dessus des deux portes qui donnent l'entrée à la sacristie<sup>179</sup> »... Le retable, dont la partie supérieure est décorée d'un tableau représentant la ville de Jérusalem, est complété, côté Évangile, à la droite de l'autel, par la statue de saint Jean-Baptiste, patron des hospitaliers de l'Ordre de Malte, et côté Épître, par la statue de sainte Barbe, le tout surmonté d'un grand Crucifix<sup>180</sup>. L'armoire reliquaire de la sainte est toujours en place dans la muraille nord de la nef de la chapelle. En revanche l'autel secondaire qui lui était consacré depuis le Moyen Âge, devenu inutile, n'existe plus, tandis qu'en 1780 un autel dédié à saint Antoine et un reliquaire du saint ermite, fondateur de l'Ordre hospitalier des Antonins, font face désormais à l'autel de sainte Apollonie, toujours présente dans la chapelle depuis le début du siècle dernier : rien d'étonnant car c'est en 1774 que l'Ordre des Antonins, dont la rue Saint-Antoine-du-T à Toulouse évoque toujours le souvenir, a été réuni à l'ordre de Malte<sup>181</sup>.

Malgré le changement de vocable, on n'oublie pas pour autant la dédicace d'origine à la Vierge. Non seulement elle se maintient, mais elle est confirmée et précisée.

D'une part, la Vierge conserve sa place sur la toile centrale du retable, où elle est représentée entre saint Jean-Baptiste et sainte Barbe ; d'autre part, la visite générale de 1661 précise pour la première fois que l'église est dédiée à « Nostre-Dame de la Conception »<sup>182</sup>. Désormais, cette dédicace est rappelée dans la plupart des visites de la chapelle Sainte-Barbe qui, en 1780, prend officiellement la titulature de l'Immaculée Conception<sup>183</sup>. Devenue très populaire en effet depuis le concile de Trente et sous l'influence des jésuites, la fête de l'Immaculée Conception fut mise en Espagne, dès 1644, au rang des fêtes obligatoires. En France, il faut attendre 1708 pour que la doctrine s'affirme, mais le dogme ne fut véritablement reconnu par l'Église romaine qu'en 1854, soit quatre ans seulement avant les apparitions de Lourdes. On notera avec intérêt que la fête de l'Immaculée Conception est célébrée, dans le calendrier liturgique, le 8 décembre et celle de sainte Barbe le 4 du même mois. La proximité des deux fêtes, à notre avis, et nous pourrions donner d'autres exemples, ne peut que justifier le choix de la dédicace de la chapelle de la maison du Temple qui, parmi les fêtes de la Vierge, adopte celle de l'Immaculée Conception, au moment précisément où sainte Barbe en devient le vocable officiel.

La confrérie des paumiers disparaît assez rapidement après 1730. Mais l'archiconfrérie de Sainte-Barbe se maintient toujours dans l'ancienne chapelle des Templiers : en 1783-1784, elle a comme directeur l'abbé Artigues, vicaire général de l'Ordre de Malte, et comprend plus de quatre-vingts officiers, sans compter les simples membres<sup>184</sup>. Avec la Révolution, la confrérie et, sans doute, les reliques s'installent à la Dalbade, où la jeune martyre est vénérée depuis longtemps<sup>185</sup> et où, dès 1792, on retrouve une « association » dite de Sainte-Barbe (fig. 17)<sup>186</sup>.

#### - Le cimetière

Après la suppression officielle de l'hôpital, vers la fin du premier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, le cimetière cesse de fonctionner et n'a plus sa raison d'être. Au siècle suivant, on en garde encore le souvenir, comme en témoigne le plan Souffron qui le localise bien, le long de la rue du Temple, et, en 1635, on évoque, pour la dernière fois, le « lieu où estoit anciennement le cimetière du Temple qui aloit de la muraille de devant la rue jusques vis-à-vis de la porte de

179. A.D.H.G., H Malte reg. 425, p. 526 (1730).

180. *Ibidem* et H Malte reg. 417, fol. 480 v°. En 1780, le tabernacle en bois sculpté est en forme d'urne : H Malte reg. 572, fol. 37.

181. Il faut rappeler que la réunion de l'Ordre des Antonins à celui de Malte date de 1774 et 1776, A.D.H.G., H 383.

182. A.D.H.G., H Malte reg. 414, p. 12.

183. A.D.H.G., H Malte reg. 572.

184. G.-A. de PUYBUSQUE, « La confrérie de Sainte-Barbe... », p. 286-289. Les officiers appartiennent à la noblesse et au monde parlementaire, au clergé et à la bourgeoisie. On note la présence de très nombreux artistes et artisans. Quelques femmes ont le titre d'intendantes et de sacristaines.

185. Voir note 176.

186. Gravure sur bois, 0,30 x 0,24 m., signée DM et conservée au musée des Toulousains de Toulouse : « Association de ste Barbe nouvellement établie dans l'église succursale Notre-Dame de la Dalbade », gravure datée de 1792 par Robert MESURET, *L'estampe toulousaine, L'imagerie populaire et les graveurs en taille d'épargne de 1660 à 1830*, Toulouse, musée Paul-Dupuy, 1952, p. 65, n° 136, ill. VIII. Le musée des Toulousains de Toulouse conserve une autre image de sainte Barbe, imprimée chez Millau, 15 rue des Couteliers, datée de 1803, lorsque la confrérie de Sainte-Barbe a été rétablie dans l'église paroissiale de la Dalbade. D'ailleurs, l'abbé JULIEN, *Histoire...*, précise, p. 465, qu'en 1803 la confrérie si populaire de sainte Barbe a repris « ses exercices ». Le bois utilisé pour l'image de sainte Barbe a peut-être été taillé beaucoup plus anciennement. D'ailleurs R. Mesuret ajoute que DM est le monogramme d'un graveur sur bois qui, dès avant la Révolution et jusqu'en 1804, signe des images de piété parfois taillées par ses devanciers.

ladite esglise »<sup>187</sup>. Par la suite, l'emplacement du cimetière est occupé en grande partie par la grande écurie que le commandeur de Beausset fait construire ; mais, aujourd'hui, il correspond à la petite cour située derrière la façade en briques (fig. 1) donnant sur la rue de la Dalbade.

- La maison du chapelain

Le logis du chapelain chargé d'assurer le service religieux de l'hôpital médiéval se trouvait dans le prolongement du chevet primitif de l'église, un escalier en vis permettant d'accéder par une galerie à la fois à la voûte de la chapelle et au logement du chapelain, qui comprenait trois niveaux et deux sorties (rue du Temple et basse cour de la maison du Temple). Après la suppression de l'hôpital, le chapelain en titre n'y réside plus, le loue et en perçoit les revenus. Cette maison, décrite minutieusement dans la visite de 1635, est composée d'une cave, d'un rez-de-chaussée transformé en boutique, de deux niveaux de logement et d'une galerie supérieure. Les grandes chambres, aux premier et deuxième étages, sont pourvues d'une cheminée, de croisées et d'un ou deux cabinets ou décharges. Les travaux de restauration de la chapelle Sainte-Barbe permettent au XVIII<sup>e</sup> siècle de créer deux corps de logis, chacun pourvu d'une boutique et de chambres aux dimensions plus réduites. Le logis du chapelain, qui perçoit pendant deux siècles un fixe invariable, versé par le commandeur de Garidech, de 12 setiers de blé, trois pipes de vin (ou six barriques) et 6 livres en argent, devient une maison de rapport dont le montant s'élève à 60 livres, en 1635, pour atteindre 150 livres, en 1756. En outre, plusieurs chapelains assument d'autres fonctions : en 1636, Louis de Castellane d'Aluys, frère du grand prieur de Toulouse, est sacristain et recteur de Saint-Jean, tout comme, en 1660, Bernard Mazarguil ou encore, en 1680, Pierre Brunet, lequel, en tant que secrétaire du chapitre, est très présent dans tous les actes concernant en 1688 la reconstruction de l'hôtel prieural.

En effet, le chapelain, nommé par le commandeur de Garidech, est presque toujours un prêtre de la collégiale voisine, sauf en 1695, où le chapelain en titre est le curé de la Dalbade, religieux de l'Oratoire. Ses obligations consistent à dire ou à faire dire, car il est souvent absent<sup>188</sup>, une messe tous les dimanches et jours de fêtes, plus une messe mensuelle à la demande, moyennant une rémunération supplémentaire, de la confrérie des paumiers.

Ce sont souvent les « hostes », comme Sentous et Desclaux qui louent l'ensemble des bâtiments de la maison du Temple, y compris le logement du chapelain. Mais, en 1635 et 1660, ce dernier est occupé par la dame Lacroix et, en 1750-1760, par le fondeur de cloches et doreur Jean-François Pascal Mirepoix<sup>189</sup>.

La maison du Temple fut vendue comme bien national en l'an IV ; la chapelle<sup>190</sup>, dans un premier temps réquisitionnée pour servir de local à une école primaire, fut par la suite achetée par un menuisier, le sieur Regagnon, qui l'occupe encore en 1830, alors que depuis 1816 les religieuses de la Visitation se sont rendues progressivement propriétaires de l'hôtel de Béarn<sup>191</sup> et de l'hôtel Le Masuyer et que les travaux d'aménagement, comme la construction de la chapelle par l'architecte Antoine Laforgue<sup>192</sup>, sont bien avancés<sup>193</sup>. Ce n'est que plus tardivement que les descendants Regagnon cèdent enfin le bâtiment de l'ancienne chapelle Sainte-Barbe<sup>194</sup>.

187. *Idem*, H Malte reg. 413, fol. 155 r<sup>o</sup>.

188. Michel Alphéran, chapelain au moins de 1705 à 1730, est plus souvent à Malte, semble-t-il, qu'à Toulouse. Il n'est présent ni en 1705, ni en 1709, ni en 1721, ni en 1730. Plusieurs membres de sa famille ont fait partie de l'Ordre, notamment Paul Alphéran de Bussan qui porte le titre d'évêque de Malte : A. Du BOURG, *Le grand prieuré...*, index, p. II.

189. A.D.H.G., H Malte reg. 438, visite de 1754. Il est intéressant de noter qu'un fondeur, portant le nom de Nicolas Mirepoix dit Poncet, inscrit son nom en 1581, sur une cloche de la cathédrale Saint-Étienne et en 1584 sur la grosse cloche du parlement de Toulouse : Baron de RIVIÈRES, « Recueil d'inscriptions de cloches de nombreuses et diverses provenances », cahier manuscrit du fonds Edmond de Séré, baron de Rivières, S.A.M.F., p. 4. Mirepoix a travaillé en particulier en Lauragais vers 1760-1780, à Toutens, à Mascarville, à Beauville (canton de Caraman).

190. A.D.H.G., Q 575.

191. Voir en particulier A.D.H.G., 3 E 21504, 1<sup>er</sup> septembre 1822. Nous tenons à remercier Francis Béthune qui a recherché les actes de la période révolutionnaire et du XIX<sup>e</sup> siècle.

192. Élève de Jacques-Pascal Virebent, il fut adjoint à l'architecte de la Ville de Toulouse, puis architecte du département (avec Jean-Pierre Laffon). Il a pris sa retraite en 1846 : Odile FOUCAUD, *Toulouse, l'architecture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Musée Paul-Dupuy, Paris, Somogy éditions d'art, 2000, 216 p., ici p. 175.

193. La chapelle est même terminée, car la cloche, aujourd'hui placée dans le clocher des Jacobins, est datée de 1827 : Maurice PRIN, Jean DIEUZAIDE, *Les Jacobins de Toulouse*, Les Amis des Archives de la Haute-Garonne, Toulouse, 2007, ici p. 202. D'ailleurs, sur le cadastre et dans l'état de sections de 1830, on constate que la chapelle de la Visitation est construite sur les fondations du bâtiment qui abritait l'hôpital médiéval et l'ancien grenier à sel du début du XVII<sup>e</sup> siècle (plan Souffron). La chapelle de la Visitation est « orientée » au sud : A.D.H.G., 3 P 8897, section II, La Dalbade, parcelle 210.

194. Dossier de protection, Service territorial d'Architecture et du Patrimoine (Haute-Garonne).

Cette étude sur plusieurs siècles, nous l'avons dit en introduction, reste avant tout un dossier documentaire<sup>195</sup>, qui permet cependant de tirer quelques conclusions.

Les templiers de Toulouse, et leur maison, ne font guère partie, contrairement à l'état d'esprit qui existe dans d'autres villes, de l'imaginaire des Toulousains ni des mythes qui leur sont chers<sup>196</sup>. Il ne faut pas toutefois occulter complètement leur histoire.

On ne peut que constater en outre une remarquable continuité dans la permanence de l'occupation d'un site.

Sur le site de la maison du Temple, en effet, se sont succédé pendant neuf siècles et jusqu'à nos jours, sauf pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la période révolutionnaire et le Premier Empire (quelque 70 ans), des organismes, institutions ou établissements à vocation d'accueil, d'hospitalité avec une mission souvent caritative. Après la Révolution, le couvent de la Visitation<sup>197</sup>, qui abritait un pensionnat, a assuré la relève et aujourd'hui les *Jardins d'Arcadie* ont pris le relais. Depuis neuf siècles aussi, ce site a été occupé par une maison religieuse. Certes les religieuses de la Visitation sont parties depuis plus de vingt-cinq ans, mais la chapelle demeure<sup>198</sup>. Quant aux données archéologiques, ténues sans doute, elles n'en demeurent pas moins significatives, aussi bien pour l'Antiquité, le Moyen Âge, que la période moderne, comme le confirment le plan Souffron, l'implantation aujourd'hui des différentes constructions des *Jardins d'Arcadie*, autour de la cour – quoique scindée en deux espaces par la chapelle construite au XIX<sup>e</sup> siècle –, les volumes, les élévations et les anciennes ouvertures, tout comme le mur en saillie, le mur de clôture ou encore les fondations<sup>199</sup>. Seule l'archéologie permettra peut-être un jour d'en savoir davantage.

---

195. Nous avons tenté de donner surtout des orientations bibliographiques et archivistiques, accompagnées de références précises. Mais pour chaque période, il faudra approfondir la documentation mentionnée, afin de compléter ou corriger les affirmations ou les hypothèses énoncées dans ce texte.

196. Nous l'avons précisé en introduction : à Toulouse, on leur a de tout temps préféré les hospitaliers. Les Toulousains n'ont peut-être pas apprécié l'attitude des templiers pendant la croisade des Albigeois !

197. Nous n'avons pas consulté les archives du couvent de la Visitation, aujourd'hui conservées dans le monastère d'Annecy (Haute-Savoie). Il serait utile en effet de savoir si les dossiers d'aménagements et de reconstructions des bâtiments, au XIX<sup>e</sup> siècle, ne contiennent pas des informations sur les bâtiments anciens. En l'absence d'archiviste au sein de la congrégation, nous n'avons recueilli aucun renseignement, mais une aimable invitation à venir consulter les dossiers sur place, ce qui serait souhaitable.

198. Nous tenons à remercier en particulier Christine Jimenez, qui a organisé notre visite sur le site, Pierre Vidal, qui nous a généreusement fourni de nombreux renseignements et des clichés, la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) avec Dominique Watin-Grandchamp, aux remarques toujours judicieuses, et Olivier Gaiffe, qui a accepté de prendre des photographies des bâtiments actuels, sans oublier les Services des Archives départementales de la Haute-Garonne (Direction du Conseil général) (Bruno Venzac, Laure-Catherine Thémelin, Francis Béthune) et des Archives municipales de la ville de Toulouse (Géraud de Lavedan).

199. Et sans doute les caves, que nous n'avons pas vues.